



c'est ma vie  
**Genre**

genre@latribune.qc.ca



**Jérôme Minière**

Un Français bien québécois

page D3

# KARV 2005

## Un anti-gala dans le métro

**Chantal Guy**  
(collaboration spéciale)

L'an dernier, pour le premier «anti-gala Karv» de VRAK.TV, Louis-José Houde et la poutine avaient remporté les honneurs.

En 2005, Patrick Groulx sera encore l'animateur de cet anti-gala et, s'il n'a rien gagné en 2004, il est cette fois-ci en nomination dans cinq catégories. «S'il ne gagne rien encore, il ne sera pas l'animateur l'an prochain», a plaisanté Denis Dubois, vice-président à la programmation de VRAK.TV.

Le premier «anti-gala Karv» avait connu un franc succès, rejoignant 450 000 téléspectateurs pour le cumul des diffusions. Plus de 40 000 jeunes avaient voté dans des catégories aux titres loufoques, et les prix avaient été remis aux gagnants un peu partout dans la province. Car, puisqu'il s'agit d'un anti-gala, on ne veut pas faire comme tout le monde, pas question d'une grande salle et des gens assis; aussi, cette année, a-t-on choisi le métro de Montréal pour l'enregistrement de l'anti-cérémonie.

«Je suis très content d'animer ce gala, parce que, l'année passée, je me suis découvert un public jeune, explique Patrick Groulx, qui reconnaît rejoindre ce public grâce au Groulx Luxe à MusiquePlus. Les jeunes, ce sont les gens les plus honnêtes. Un jour, il y en a un qui m'a félicité pour mon travail, mais qui m'a aussi dit que mes cheveux étaient vraiment laids.» L'animateur a dû comprendre le message, puisqu'il est de la catégorie «look plus cool» cette an-

La Presse, Rémi Lemke

### Pas de nomination pour Junior Bougon

Du côté des émissions pour lesquelles vos ados seraient prêts à laisser la maison brûler pour ne pas la rater (c'est le titre de la catégorie, excusez-nous!), deux sur six sont québécoises: *Ramdam* (à Télé-Québec) et surprise! *Les Bougon*. François Avaré s'était déplacé pour l'occasion. Disons que l'écrivain et scénariste a une plume qui plaît aux jeunes, puisqu'il a coécrit 88 épisodes de *Ramdam* et «script-édité» 1120 capsules *Real-IT* à VRAK.TV.

«C'est surprenant de voir que *Les Bougon* rejoint les jeunes et les moins jeunes, note l'auteur. J'imagine que ces publics aiment des choses différentes (des autres).» Avec un petit sourire, il s'est dit déçu que Junior ne soit pas en nomination et

que Dolorès ne soit pas désirée comme maman... Mais, au fait, *Les Bougon*, c'est diffusé à 21 h, justement pour épargner les petites oreilles, non? «Ah, ça, ce n'est pas notre responsabilité!»

Comme l'an dernier, les téléspectateurs du Méchant Canal devront choisir la Révélation Karv parmi cinq ados du public sélectionnés par un jury et qu'ils découvriront sur la chaîne dans des capsules vidéo. Ils ont jusqu'au 3 mars pour voter sur le site [www.vrak.tv](http://www.vrak.tv) et ils connaîtront les résultats le 6 mai à 19 h, sur les ondes de VRAK.TV. (La Presse)

toujours bien entendue avec les jeunes, quand exemple», confie Marie-Mai. Elle est d'autant plus contente de faire partie des préférences des ados que *Star Académie*, qui l'a lancée, se retrouve dans la catégorie des émissions les plus détestées (avec *Caillou*, *Virginie* et les bulletins d'information en général). «C'est cool, je me considère chanceuse d'avoir pu continuer ma carrière; ça prouve que je me démarque un petit peu, à ma façon.»

Si on se fie aux nominations de l'anti-gala KARV 2005, Maxime Desbiens Tremblay, Guillaume Lemay-Thivierge et Mirianne Brûlé jouent dans l'une des émissions les plus populaires des ados québécois, Ram-

### Maman Marie-Mai!?

Comme maman de rêve, les ados ont sélectionné Céline Dion, Sylvie Moreau (la gagnante de l'an dernier), Marie-Chantal Toupin et... Marie-Mai! La très jeune chanteuse est plutôt étonnée de cette nomination (et non, être mère n'est pas dans ses plans pour le moment), mais elle se distingue aussi dans la catégorie «look le plus cool». Bref, les *teens* veulent une jeune maman qui sait s'habiller, passez le message.

«C'est tant mieux, parce que je me suis



➔ **RÉSERVE TA PLACE**  
pour l'automne 2005

➔ FAIS TON ADMISSION MAINTENANT!  
(819) 822-5420 poste 230  
Rendez-vous sur [24juin.csr.qc.ca](http://24juin.csr.qc.ca)

**CENTRE 24-JUIN**  
Formation professionnelle



Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke

La chronique de  
**NICO & FANNY**

Nico et Fanny animent l'émission VIP sur les ondes d'Énergie 106,1 tous les mdis de la semaine



L'interprète de Neo dans la trilogie La Matrice, Keanu Reeves, montre la plaque qu'il a reçu lors de son introduction au célèbre Walk Of Fame d'Hollywood, le 31 janvier dernier.

**Simple Plan au Canada**

Le groupe de l'heure, **Simple Plan**, offrira une performance musicale au gala des Juno Awards. La cérémonie est prévue le 3 avril à Winnipeg. D'autres vedettes sont attendus, dont le groupe Tragically Hip et Neil Young.

**Un bonheur renouvelé**

Il n'y a pas d'âge pour être papa. À 59 ans, **Eric Clapton** est papa pour la cinquième fois. Avec

son épouse de 29 ans, **Melia**, il a déjà eu deux enfants de deux et trois ans. La chanteuse a également une fille de 19 ans et il a eu également un fils, **Conor**, qui a perdu la vie en 1991.

**Tel père, tel fils**

Un des fils de **Ray Charles** a été arrêté pour possession de drogue. **Ray Charles jr** est l'un des 12 enfants du célèbre chanteur. Par ailleurs, le DVD du film *Ray* est maintenant disponible en magasin. Longtemps héroïnomane, **Ray Charles** est décédé en juin d'une maladie du foie.

**Une autre fois**

**Kelly Rowland**, des *Destiny's Child*, repousse son mariage. Les invités avaient déjà reçu leur invitation pour la cérémonie prévue en mars. La chanteuse devait épouser un joueur de football des Cowboys de Dallas, **Roy Williams**. Selon **Kelly Rowland**, le mariage est seulement reporté.

**Un gars s'essaie**

Un autre mariage pour **Ben Affleck**? Décidément, l'acteur n'a pas appris sa leçon. Un an après son mariage prévu avec **J-Lo**, il veut demander la main de sa nouvelle flamme, **Jennifer Garner**. Ben veut offrir une bague de fiançailles à sa dulcinée, le 14 février.

**Des problèmes pour Courtney**

**Courtney Love** a encore des démêlés avec la justice. La compagnie **WMC Mortgage Corp** poursuit la femme de **Kurt Cobain** pour 318 000 \$ à la suite de la vente d'une maison appartenant à la célèbre veuve.

**Le vœu de Beyonce**

Un duo avec **Beyonce** et **Cold Play**? La chanteuse a avoué qu'elle aimerait bien chanter avec le chanteur du groupe, **Chris Martin**. Si le projet se concrétise, la chanson pourrait se retrouver sur un prochain album.

**Faire de l'argent avec un milliardaire**

Des objets volés au mariage du milliardaire **Donald Trump** sont en vente sur le site eBay. Des cartons d'invitation, des exemplaires du menu de la soirée et des assiettes ont été mis aux enchères en ligne.

**INSOLITE**

**UN IDIOT REMIS EN LIBERTÉ**

C'est l'histoire saugrenue d'un jeune homme qui, un jour, vole une voiture. Pris de remord, il la ramène à un commissariat de police. Les policiers sont les premiers surpris car le vol n'a pas encore été signalé. La voiture n'est pas endommagée non plus. Emmené devant le juge, le voleur repentant de 22 ans a été remis en liberté. Mais seulement après avoir été sermonné. «Franchement, vous êtes un idiot et j'espère que vous le réalisez», a lancé le juge **Paul Dodgson** à **Mohammed Zaman**. (TF1)

**LIVRE**



La Presse, Martin Chamberland  
Dominique Demers, auteure de livres pour enfants dont *Mademoiselle C.*

**Des livres et des skateboards**

**D'après La Presse**

Après presque quatre ans d'absence, *Mademoiselle Charlotte* revient dans *L'Étonnante Concierge*, publié chez Québec Amérique.

Dans cette cinquième aventure, l'attachante demoiselle devient concierge dans «le Mégacentre des arts qui a coûté treize milliards de dollars à la population» et qui se dresse maintenant sur l'emplacement où se trouvait autrefois l'Extaz, un parc intérieur pour amateurs de planche à roulettes – lesquels n'ont plus, maintenant, de lieu où pratiquer leur sport. L'histoire en rappelle une autre. Celle, véridique, de la Grande Bibliothèque construite là où fut le bien-aimé et défunt Taz Mahal.

«Mais pour moi, *L'Étonnante Concierge* n'est pas une dénonciation de la Grande Bibliothèque, se défend la romancière. Son «fantôme» m'est apparu en cours d'écriture. L'idée de départ m'est venue quand j'ai imaginé des enfants cachés dans un sous-sol.» Elle s'est demandé pourquoi. De plus, à l'époque, elle découvrait par le fils d'un ami que le skateboard, plus qu'un simple sport, était aussi une culture. Un art. «Il y a, dans cette pratique, quelque chose de noble, d'intense, de grand et de beau.»

Cela permet à *L'Étonnante Concierge* de parler d'oser. Oser la chose la plus osée: être soi-même.

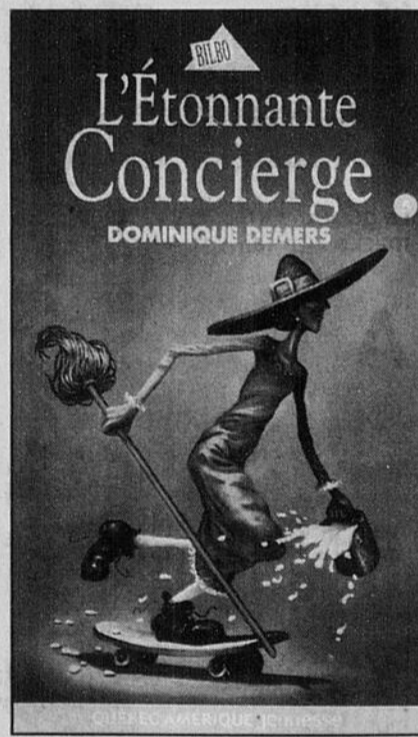
Il y a de ce message-là dans ce nouveau rendez-vous avec Mlle C. Qui ne devrait pas être le dernier. Dominique Demers croit que la chère Charlotte reviendra frapper à la porte de son imagination. Mais elle n'en met pas sa main au feu. Elle ne l'a jamais fait pour ce personnage très particulier. Qui n'est pas elle, mais qui est en elle. C'est pour cela que l'auteure a sa manière très personnelle de voir et d'entendre Mlle Charlotte.

«Elle n'est pas celle que Stéphane Poulin a dessinée, pas plus que celle

que Tony Ross a imaginée, et elle n'est pas celle qu'incarne Marie-Chantal Perron au cinéma.» Cela dit même si la romancière aime les déclinaisons qu'en ont fait ces artistes.

«Pour moi, la vraie Mlle C. est celle que personne n'a jamais vue ou n'a jamais dessinée.» Un personnage qui, à ses yeux – et sûrement à ceux de ces milliers de lecteurs: la série s'est actuellement vendue à plus de 265 000 exemplaires – incarne cette part de lumière qui manque. C'est pour cela, pense la romancière, que Mlle C. est nécessaire à bien des gens. Et, incontestablement, à sa créatrice. C'est aussi pour cela que jamais plus Dominique Demers n'acceptera les rendez-vous obligés avec ce personnage.

«Elle est une trop belle chose dans ma vie. J'aime déguster mon temps avec elle. Savourer mes rencontres... quand rencontre elle permet.»



**LE DÉCOMPTÉ** énergie 106.1

**Chansons anglophones**

- 1 2 Boulevard Of Broken Dreams
- 2 1 Nobody's Home
- 3 6 All Because Of You
- 4 5 What You Waiting For?
- 5 4 Enjoy The Silence (remix)
- 6 3 Missing
- 7 8 Look What You've Done
- 8 10 I Just Wanna Live
- 9 7 Welcome To My Life
- 10 - Sick And Tired

- Green Day
- Avril Lavigne
- U2
- Gwen Stefani
- Depeche Mode
- Evanescence
- Jet
- Good Charlotte
- Simple Plan
- Anastacia

**Chansons francophones**

- 1 1 La Reine
- 2 3 Légende urbaine
- 3 2 Il faut que tu t'en ailles
- 4 5 Saskatchewan
- 5 6 Supernova
- 6 7 Tomber à l'eau
- 7 4 Pour te voir
- 8 9 Ecoute-moi donc
- 9 8 Autour de l'ombre
- 10 - On fait l'amour

- Cowboys Fringants
- Emily Bégin
- Marie-Mai
- Les Trois Accords
- Yves Marchand
- Annie Villeneuve
- Boom Desjardins
- Dany Bédar
- Kain
- Hugo Lapointe



Good Charlotte



Un peu, beaucoup, musicalement!

À l'achat de tout disque d'un artiste québécois d'ici à la Saint-Valentin, l'ADISQ vous offre une jolie boîte-cadeau.

Merci de le dire avec des disques.



**ADISQ**

Quand on aime la musique pour vrai

LA COPIE, NON MERCI.

LES DISQUAIRES PARTICIPANTS:  
Archambault, HMV, les Librairies  
Renaud-Bray, Music World, Musigo  
et plusieurs disquaires indépendants.  
Promotion en vigueur jusqu'au 14 février.

Québec musicaction Canada

## Ce week-end

## Jérôme Minière: un immigrant bien reçu



Laura Martin

laura.martin@latribune.qc.ca  
SHERBROOKE

« Je suis venu ici. Parce que l'air du dehors. Quand l'hiver s'installe. Change de profil. Cet air glacé me fait du bien. »

Ce sont les premiers mots qu'échappe Jérôme Minière sur l'album *Petit cosmonaute*, lancé en 2002.

J'ai partagé une banquette avec lui un jeudi de la fin de janvier. Laissez-moi vous dire que, dehors, le nordet dans le toupet ne donnait pas le goût d'écrire un couplet.

Mise en situation. Les bazoues avaient des rhumes de sinus. Il faisait à peu près moins quarante cinq mille degrés Celsius. Les lèvres fendillaient. Personne, mais vraiment personne, ne pensait, ce jour-là, en essayant de faire fondre ses poignées de porte, à fredonner que cette vague de froid «gèle les idées noires».

Il fallait lui remettre sous le nez. «L'hiver est bien le seul truc que je n'aimais pas du Québec quand je suis arrivé. C'est beaucoup trop long», qu'il confesse, minuscule dans son pull à col

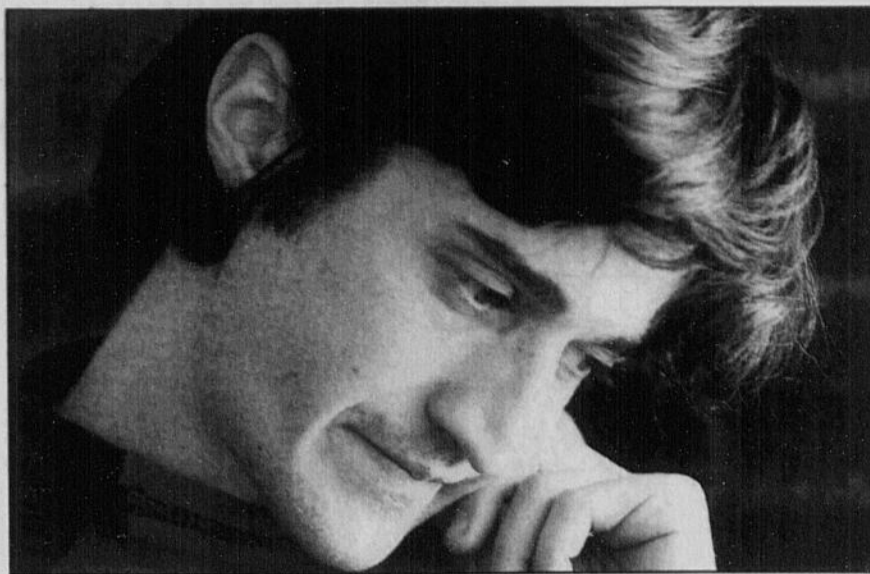
roulé adapté au climat continental humide. Tu m'étonnes!

L'auteur-compositeur-interprète a, jusqu'à présent, connu une douzaine de saisons froides dans sa terre d'asile. Né à Orléans, il est débarqué ici en 1995. Par amour pour une fille. Et il y est resté. Par amour pour la place. Les congères et les bottes Kodiak, pas chic mais on s'adapte...

## La simplicité

«C'est une autre mentalité ici. Les Québécois savent apprécier la simplicité. En France, le mot simple est toujours synonyme d'abruti.» Et il s'emballe. Et il déballe. «Ma relation avec mon pays d'origine est assez tourmentée. Beaucoup de trucs me choquent. Il y a trop de conventions, trop de hiérarchies, trop de hiers. Les gens s'écoutent parler. Il y a ce culte du langage. Même si pour plusieurs, je ne suis qu'un autre maudit Français, c'est de plus en plus mon territoire ici. Je me sens de plus en plus accepté.»

Si ça prend, en plus d'un papier d'Immigration Canada, un Félix d'auteur-compositeur-interprète (en 2003), trois albums aux chiffres de vente modestes mais accueillis triomphalement et un dossier de presse sans bavure pour développer un sentiment d'appartenance, le brunet à l'accent discret a presque une



Imacom, Jan-Sebastien Bédard

Grand bruiteur devant l'Éternel, timide avec une cause, Jérôme Minière donnera l'un de ses rares spectacles, demain, au Vieux Clocher de Sherbrooke.

chaudière d'eau d'érable autour du cou.

Son plus récent opus, *Jérôme Minière chez Herri Kopter*, pamphlet techno-pop contre les dérapages non contrôlés de la société de consommation sorti au dernier printemps, a été bellement accueilli...

aux tiroirs-caisses. Le paradoxe de la démarche... «De tous les temps, les arts ont été vendus, comme tout autre objet ou service. Avant, il y avait des mécènes. Aujourd'hui, il y a le marketing. Si je faisais pousser des patates, je me nourrirais

et je n'aurais pas besoin de me vendre. Mais ce n'est pas le cas. Je vis bien avec ça.»

Celui qui n'hésite pas à descendre dans la rue pour décrier le libéralisme sauvage est toutefois aussi à l'aise en entrevue et sur scène, quand vient le temps de promouvoir son produit disque, que dans un bermuda un matin d'hiver. Il glace. De retour d'une longue tournée en Allemagne, le «timide international», selon sa carte professionnelle, sera tout de même au Vieux Clocher de Sherbrooke demain, avec quatre musiciens, pour assurer le service après-vente. «C'est moins pire qu'avant. À 20 ans, je manquais de confiance. J'avais l'impression, à chaque spectacle, de sauter dans le vide. Aujourd'hui, je sais que je peux avoir un fil pour me retenir. Je sais comment tomber sans me faire mal. Je ne me sens pas meilleur, mais moins angoissé.»

Il est maintenant assez en confiance pour enregistrer sa prestation en vue de la sortie d'un live l'été prochain.

Entre-temps, *Herri Kopter*, le gravé, prendra l'avion pour être distribué dans son pays d'origine. «Je ne veux pas casser la baraque. J'aimerais seulement exister là-bas.»

Parce que, malgré ses défauts, la France n'a jamais les ortieles bleues, elle.



Le grand Pierre, auteur-compositeur-interprète de Québec, sera de passage au bar Les Beaux dimanches, samedi, pour faire connaître ses compositions et partager ses chansons françaises préférées.

## Artiste de taille sans prétention

Laura Martin  
SHERBROOKE

S'il chantait en anglais, il mesurerait six pieds et trois pouces. Puisqu'il fait de la chanson française, on dira qu'il se dépile sur presque deux mètres. Qu'importe le système, métrique ou anglo-saxon, c'est une perche. «En plus, ma sveltesse amplifie mon état.»

Ce n'est donc pas par prétention ou par ambition que le grand Pierre s'est accolé ce nom de scène. L'épithète, il la doit bien à la génétique qui lui a foutu cette tête qui ne passe pas dans les cadres et ces jambes en escabeau. Du haut de sa hauteur, l'escogriffe de Québec présente-

ra un mélange de ses compositions et de classiques au bar Les Beaux dimanches, samedi, à 21 h 30.

Certains Sherbrookoïses se rappellent peut-être l'avoir vu, ce Pierre Dubé, en contre-plongée, au Vieux Clocher, il y a deux ou trois ans, alors qu'il empruntait les refrains de Jacques Brel. «Son univers général est tellement poétique. J'avais eu envie de m'en imprégner. J'étais tout jeune quand mes parents me l'ont fait découvrir, lui et tous les autres grands chansonniers. Même si, à l'époque, ça ne m'avait pas intéressé plus qu'il faut, ça sommeillait en moi depuis.»

Quand il a été grand, disons adulte, il les a redécouverts et s'en est inspirés pour créer son propre univers. Maintenant, il fait le pas de géant de présenter à un pu-

blic ce qu'il a consigné sur un mini-album l'an dernier. «Les pièces que j'écris sont très près de cette chanson française, où la musique soutient les textes et transmet autant que les mots. Elles sont aussi teintées de souvenirs d'un voyage en France. Et elles parlent de femmes, bien sûr, et de toutes les autres ivresses», dit le guitariste qui s'entoure de quatre musiciens (piano, trompette, contrebasse, percussions).

En parallèle à quelques prestations, il prépare un album, un vrai, pour le printemps 2006.

«Et vous savez, toute ma famille vient de l'Estrie. Moi, je n'ai jamais habité ici, mais disons que j'y ai toujours une place pour coucher.»

Par chance, parce que les bancs de parc sont souvent faits petits...

## À l'agenda

## Sur scène

Café du Palais: la ligue d'improvisation *L'Abordage*, dimanche, 20h.

Caffuccino de Rock Forest: *Gwen* et *Jean-Jacques Beauchamps*, samedi, 19h.

Caffuccino de Sherbrooke: *Paul Shine* et ses musiciens, dimanche, 19h.

Centre culturel de l'Université de Sherbrooke: *Les Zapartistes en chanson*, vendredi, 20h. *Mario Jean*, samedi, 20h. Passeport-jeunesse présente le film *Gang de requins*, dimanche, 10h et 13h. *Les Grands Explorateurs*- Hors-série Soirée découverte *Les 7 sommets*, dimanche, 16h. Souper-spectacle avec *Shantal Maure*, lundi, 18h. Regard sur l'Office national du film du Canada, lundi et mercredi, 12h et 18h30.

Chalet d'accueil du mont Ham, à Ham-Sud: Les vues du mont Ham présentent *La noce*, vendredi, 20h.

Pavillon des arts et de la culture de Coaticook: *Samir* et *Wissam Joubran*, ce soir, 20h.

Théâtre Centennial: la chanteuse

*Melissa Stylianou*, vendredi, 20h.

Théâtre Granada: *Le chant des enfants du monde*, dimanche, 16h.

Vieux Clocher de Magog: l'humoriste *Stéphane Fallu*, samedi, 20h30.

Vieux Clocher de Sherbrooke: *Jérôme Minière*, vendredi, 20h30. *Vincent Vallières*, samedi, 20h30.

## Au cinéma

**Dernier jour**: Maison du cinéma: *L'Assaut du poste 13*, *Aux portes de la noirceur*, *Les Choristes*, *Interférences*, *Un long dimanche de fiançailles*, *La mauvaise éducation* et *Quand est-ce qu'on arrive*.

Cinéma Galaxy: *Aux portes de la noirceur*, *Hotel Rwanda (VO)*, *Ma vie en cinémascope* et *Sideways (VO)*.

**Nouveautés demain**: Maison du cinéma (566-8782): *Hitch (VF)*, *Maman last call*, *Ong-Bak (VF)* et *Winnie l'ours* et *l'éfélant*.

Cinéma Galaxy (821-9999): *Hitch (VO)* et *(VF)*, *Maman last call* et *Winnie l'ours* et *l'éfélant*.

## Échos

## Hommage à Cabrel

**DRUMMONDVILLE (JH)** - Samedi, une soirée spéciale pour souligner la Saint-Valentin se tiendra au Cabaret Box Office de Drummondville. Pour l'occasion, une rétrospective musicale rendant hommage à l'auteur-compositeur-interprète Francis Cabrel sera présentée sur scène par le groupe Sarbacane.

Depuis son fameux succès *Je l'aime à mourir* - qui marqua ses débuts et qui confirma son grand talent d'auteur-compositeur -, Francis Cabrel a su capter l'intérêt d'un auditoire fidèle qui n'a cessé de s'accroître.

C'est pourquoi le groupe Sarbacane tient à lui rendre un hommage particulier. Avec un répertoire de plus de trente pièces, dont les succès *Petite Marie*, *Rosie*, et bien sûr *Je l'aime à mourir*, le groupe Sarbacane transporte le spectateur dans l'univers lyrique de Cabrel. Si l'imitation est la plus flatteuse forme de compliment, la rétrospective musicale qu'offre le groupe Sarbacane va droit au cœur. Pour toute information ou pour une réservation, on peut composer le (819) 477-5412 ou consulter le site [www.ovation.qc.ca](http://www.ovation.qc.ca).

## Soirée «heavy»

Le groupe Sinasyllum commettra ses péchés dans les locaux du Tremplin, organisme venant en aide aux jeunes en difficulté, ce soir. Formé de jeunes Sherbrookoïses et d'immigrés de l'ex-URSS, le quintette, fortement influencé par Iron Maiden, sera précédé sur scène par les formations *Tactique Moratóze* et *Once Upon Reality*, dès 19h.

Le coût d'entrée est de 5 \$.

## Des requins avec ça?

**SHERBROOKE** - À l'occasion de la journée de congé scolaire demain, le Musée de la nature et des sciences sera ouvert au public de 10 h à 17 h.

Les visiteurs pourront y apprécier l'exposition *Belles Gueules, requins du Canada* qui y est présentée jusqu'au 26 avril.

Cette coproduction du Musée de la nature et des sciences et du Musée du Fjord saura plaire et surprendre.

On y apprend que 41 espèces de requins fréquentent les eaux canadiennes. Et, malgré leur «look» d'enfer, ceux-ci valent mieux que leur réputation.

On pourra tout apprendre sur leur biologie, leur mode de vie, leurs sens extraordinaires, leur évolution et l'impact

de l'humain sur leur population.

Le plus petit requin mesure à peine 25 cm, certaines espèces sont vivipares alors que d'autres sont ovipares et les requins flottent grâce à leur foie.

L'exposition compte neuf modules en forme de dos de requin avec aileron, cinq maquettes grandeur réelle dans un décor sous-marin, une reproduction de cage avec ambiance visuelle et sonore, un théâtre d'ombres, des images vidéo inédites et plus encore.

Le Musée de la nature et des sciences situé au 225 de la rue Frontenac est ouvert au public tous les dimanches et les jours de congés scolaires incluant la semaine de relâche du 28 février au 7 mars inclusivement.

## Théâtre d'ombres

**SHERBROOKE** - À l'occasion de la semaine de relâche scolaire, pendant la 1ère semaine de mars, le Petit Théâtre de Sherbrooke organise un atelier de théâtre d'ombres pour les jeunes de 8 à 13 ans.

Offert du mardi, 1er mars au vendredi, 4 mars, de 9 h à 17 h, l'atelier propose la découverte de la magie du théâtre d'ombres et de lumières, une exploration des jeux d'ombres et de lumières, et l'invention de toutes sortes de personnages, d'histoires et d'effets spéciaux.

L'atelier est offert par Ariane McLernon qui a étudié à l'École de théâtre musical du Cégep Lionel-Groulx. Elle travaille également à Montréal avec l'Arsenal à musique et New York Actors Workshop.

Elle manipule les marionnettes et les silhouettes du conte musical pour théâtre d'ombres produit par le Petit Théâtre de Sherbrooke *L'Épopée de Gilgamesh*.

La date limite d'inscription, au 346-7575, est fixée au 23 février prochain et le coût de l'atelier est de 40 \$ plus taxes.

## Patrick Norman à Cookshire-Eaton

**COOKSHIRE-EATON (MC)** - La légende de la musique québécoise, Patrick Norman, montera sur la scène de la salle Guy-Veilleux de Cookshire-Eaton, le samedi 12 février à 20 h. À deux jours de la Saint-Valentin, le chanteur interprétera plusieurs de ses plus beaux classiques, accompagné de son guitariste et de son pianiste. Le coût des billets est de 25 \$ et la totalité des profits de l'événement ira à la Maison Aube-Lumière. Réservez chez Fleuriste Cookshire au 875-3600.



## Pris en (Sur) charge

Le bar Le Magog, qui s'impose de plus en plus comme chef-lieu de la scène souterraine à Sherbrooke, recevra demain, dès 21 h, *Surcharge*, formation rock garage de Québec, déjà mis dans le même panier que *Jet* et *Franz Ferdinand*. Accompagné de *Midnight Tramp*, le quatuor débâllera les pièces de son premier album *Rock n' Roll Motherfuckers*. Vous comprendrez que la classe et la bienséance resteront sur le paillason. Pour ceux qui ont envie de se décrocher le tympan solide.

Maman last call

# Le vigoureux rejeton de Petrowski-Bouvier



**Pierrette-Hélène Roy**  
 pierrette-helene.roy@latribune.qc.ca  
 SHERBROOKE

Difficile de ne pas tomber sous le charme prenant d'une histoire aussi contemporaine et percutante, une histoire qui, au moment de sa parution, avait récolté sa large part de succès.

Pourtant, si un bon livre ne fait pas nécessairement, toujours, un bon film, il faut reconnaître que la transposition, au grand écran, qu'a faite François Bouvier du roman de Nathalie Petrowski «Maman last call» à partir d'un scénario élaboré par son auteure, possède tous les éléments pour imposer une comédie jubilatoire, délirante sans être insignifiante, avec sa part de gravité sans tomber pour autant dans la noirceur, une comédie à la bonne humeur toute communicative.

## Actualité toujours criante

D'ailleurs, ce thème de la maternité tardive dans la vie d'une carriériste reste encore toujours aussi percutant aujourd'hui qu'il l'était en 1995, lors de la parution du roman, et son caractère résolument universel, combiné au traitement inspiré et moderne auquel il est ici soumis, devrait permettre d'imposer le film dans la grande francophonie et en faire un bon succès populaire.

Pour l'héroïne en cause ici, Alice Malenfant, columnist pour un grand quotidien montréalais, l'acceptation d'une maternité accidentelle dépasse bien évidemment le seul aspect professionnel de son existence, mais vient également questionner son rapport à elle-même, à son amoureux depuis 7 ans, à ses amis bien soudés, à ses collègues de travail et, en bout de ligne, à la vie en général, et c'est justement dans cette complexité de mises en situation à laquelle elle donne lieu que l'histoire sait se faire la plus percutante.

## Redoutable efficacité

Personnage complexe et plutôt névrosé, complètement centré sur lui-même, le personnage d'Alice,



Le film de François Bouvier, d'après le scénario de Nathalie Petrowski, «Maman last call» met en scène avec un réel bonheur les comédiens Sophie Lorain et Patrick Huard dans les rôles principaux.

qui finira par dire oui à la maternité alors que son horloge biologique est sur le point de lui annoncer qu'il est trop tard pour devenir mère, impose le ton énergique et rythmé à cette comédie d'une redoutable efficacité.

Mais elle saura trouver dans la personne de son conjoint, Louis, un partenaire à sa mesure.

Sophie Lorain et Patrick Huard sont absolument formidables dans ces deux rôles.

Et, pour ajouter à l'immense bonheur que procure ce joyeux tableau qui sait aussi nous proposer des incursions percutantes, et d'une incontestable justesse dans le milieu du journalisme, gravitent autour d'eux des personnages secondaires costauds et plutôt délirants.

Parmi ceux-ci, celui de Miss Météo, Myriam Monette, un personnage vraiment formidable dans lequel on reconnaît une Anne-Marie Cadieux époustouflante et qui s'impose à mon sens comme la grande découverte de ce film.

Et, comble de bonheur, son personnage sera d'ailleurs l'objet d'un téléfilm, que signera François Bouvier, confiait-il la semaine dernière en entrevue.

Stéphane Demers, en gai de service, Patricia Nolin, en mère dénaturée, et Julie Le Breton, en jeune

louve du journalisme, contribueront également à composer une fabuleuse galerie bigarrée.

Et on ne tiendra pas rigueur au réalisateur pour sa finale un peu mièvre, tellement l'ensemble est bien mené et entraînant.

Remarquable réussite cinématographique qui, assurément, devrait rallier un large public à la fois masculin et féminin, puisque le propos saura trouver de résonances auprès des deux sexes, «Maman last call», le film, qui était en projet d'enfantement depuis la sortie du roman en 1995 est aujourd'hui un vigoureux rejeton qui doit ravir ses parents au plus haut point.

Un ravissement que l'on partage largement!  
 Notre cote: \* \* \* 1/2

**Super-spectacle avec Shantal Maure**  
 Dégustez un menu savoureux au rythme des plus grands airs de jazz

*Un pur plaisir pour les sens...*

**Le 14 février dès 18 h**  
 Dans le Foyer du Centre culturel

**Menu de la Saint-Valentin**

Croûtons à la rillettes de canard et confiture d'oignons  
 Crostini à la tapenade d'olives sur mesclun et méli-mélo de légumes

Paupiette de veau au proscuitto et champignons des sous-bois  
 Baluchon de volaille au pâté de foie et Porto  
 Riz basmati et riz sauvage

Gâteau sublime au chocolat et aux framboises  
 Café, thé

**Places limitées Réservez tôt!**

**CENTRE CULTUREL**  
 UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

**820-1000**  
 www.CentreCulturelUdeS.ca

**LA MAISON DU CINÉMA**  
 www.lamaisonducinema.com

**À LA DÉRIVE** (GDJE) 5 NOMINATIONS AUX OSCARS  
 version française de SIDWAYS 12h55 - 3h25 - 6h55 - 9h25

**HOTEL RWANDA** (v.f.) (GDJE) 3 NOMINATIONS AUX OSCARS  
 DON CHEADLE / NICK NOLTE 11h00 - 3h35 - 7h00 - 9h25

**LA VIE EST UN MIRACLE** (v. o. s. français) (13+)  
 12h30 - 3h20 - 6h30 - 9h20

**UN HOMME À TOUT PRIX** (v. f.) (G)  
 DEBRA MESSING / DERMOT MULRONEY 12h55 - 3h25 - 6h55 - 9h25

**LA FILLE À UN MILLION DE DOLLARS** (v.f.) (13+)  
 CLINT EASTWOOD / HILARY SWANK 12h45 - 3h40 - 6h45 - 9h30

**BOOGEYMAN LE POUVOIR DE LA PEUR** (v. f.) (13-HORREUR) BARRY WATSON  
 1h15 - 3h30 - 7h10 - 9h30

**CACHE-CACHE** (v.f.) (13+) ROBERT DE NIRO  
 1h05 - 3h45 - 7h10 - 9h15

**AUX PORTES DE LA NOIRCEUR** (v.f.) (13+ HORROR)  
 CHRISTIAN SLATER 3h35 - 9h20

**INTERFÉRENCES** (v.f.) (13+) 3h50 - 9h15

**UN LONG DIMANCHE DE FRANÇAISES** (v. o. f.) (13+)  
 12h40 - 3h20 - 6h50

**LES CHORISTES** (v.f.) (G) 1h00 - 7h00

**LA MAUVAISE ÉDUCATION** (13+ ÉRO)  
 1h10 - 7h05

**L'AVIATEUR** (v.f.) (GDJE) 11 NOMINATIONS AUX OSCARS  
 LÉONARDO DI CAPRIO 1h30 - 7h30

**SAM. & DIM. : 12h30 - 3h40 - 7h30**

**QUAND EST-CE QU'ON ARRIVE?** (v.f.) (G)  
 1h10 - 3h50 - 7h05 - 9h15

**L'ASSAUT DU POSTE 13** (v. f.) (13+ VIOLE)  
 ETHAN HAWKE / LAURENCE FISHBURNE 9h20

**63, KING OUEST, 566-8782**

## Aventuriers demandés

La Tribune SHERBROOKE

Les Productions Charbonneau d'Ottawa et Les productions Rivard de Winnipeg recherchent 8 participants et participants ainsi qu'un guide intéressés à vivre un périple comme ceux vécus par nos ancêtres francophones qui, il y a deux siècles, parcouraient le pays à travers rivières et forêts à la recherche de fourrure.

Ce périple sera au coeur d'une série documentaire à saveur historique de 8 épisodes d'une heure relatant les moments vécus par neuf hommes et femmes qui prendront part à cette expédition en canot de 2500 km depuis le canal Lachine à Montréal jusqu'à la Vallée de la Rivière-Rouge à Winnipeg.

Tout au long de ce périple de 100 jours, ces nouveaux aventuriers seront confrontés à de nombreux défis en plus d'être soumis à de rudes épreuves inspirées du mode de vie de ces coureurs de bois impliqués dans la traite de fourrure. Chaque jour, les participants auront à parcourir en moyenne 40 km et camperont en pleine nature.

La série documentaire «Destination Nor'Ouest», témoin de ce voyage inédit d'un guide et de ses huit compagnons d'aventures revivait et racontant l'histoire des Voyageurs, sera tournée entre la fin mai et le début de septembre 2005 puis diffusée sur les ondes de TVA et de TFO.

Les participants seront sélectionnés par un comité et seront soumis à un examen médical. Ils prendront part à un camp d'entraînement supervisé par des spécialistes.

Pour connaître toutes les conditions d'admission et la façon de participer, on peut communiquer avec Amélie Lalonde au (613)230-9123 ou par courriel au amelie@charbonneauaproductions.ca.

**MOLSON DRY** Prochain spectacle

**LES ZAPARTISTES EN CHANSONS**  
 11 février, 20 h

**CENTRE CULTUREL**  
 UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

**Desjardins**  
 énergie 106.1 La Tribune

**820-1000** www.centrecultureludes.ca  
 STATION COMMUNICATIVE GRATUITE

**HOMIER-ROY VOUS INVITE AU CIRQUE DU SOLEIL à Paris et à Montréal.**

Écoutez René Homier-Roy, lisez La Tribune et courez la chance d'assister à la première parisienne du spectacle *Saltimbanco™* ou à une soirée *Tapis Rouge™* du nouveau spectacle du *Cirque du Soleil™* au Vieux-Port de Montréal.

Pour participer, répondez à la question posée en ondes tous les matins à 6 h 15, 7 h 15 et 8 h 15 et remplissez le bulletin publié dans La Tribune du lundi au vendredi.

**101.1 FM** Première Chaîne Radio-Canada  
**La Tribune** AIR FRANCE  
**CIRQUE DU SOLEIL**

Remplissez ce bulletin de participation et postez-le avant le 26 février 2005 (cachet de la poste faisant foi) :

Concours «C'est bien meilleur... au Cirque!»  
 CP 9090, succ. Centre-ville, Montréal (Québec) H3C 3P3

Date à laquelle la question a été posée en ondes : \_\_\_\_\_

Réponse : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Tél. domicile : ( ) \_\_\_\_\_ Tél. travail : ( ) \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Concours réservé aux 18 ans et plus. Fac-similés non acceptés. Le grand prix consiste en un voyage à Paris du 3 au 10 avril 2005, comprenant deux billets d'avion Montréal-Paris aller-retour en cabine Tempo d'Air France, 6 nuits d'hôtel en occupation double et deux billets pour la première de *Saltimbanco™* à Boulogne-Billancourt. Valeur totale : environ 5000 \$. Dates du voyage non modifiables. Certaines conditions s'appliquent. Aucun équivalent en argent. Règlements complets à Radio-Canada et sur [www.radio-canada.ca/radio](http://www.radio-canada.ca/radio)

Je suis intéressé(e) à recevoir de la documentation de Radio-Canada, de La Tribune, d'Air France et du Cirque du Soleil.

167947

# «Vice caché»: l'obsession de l'image

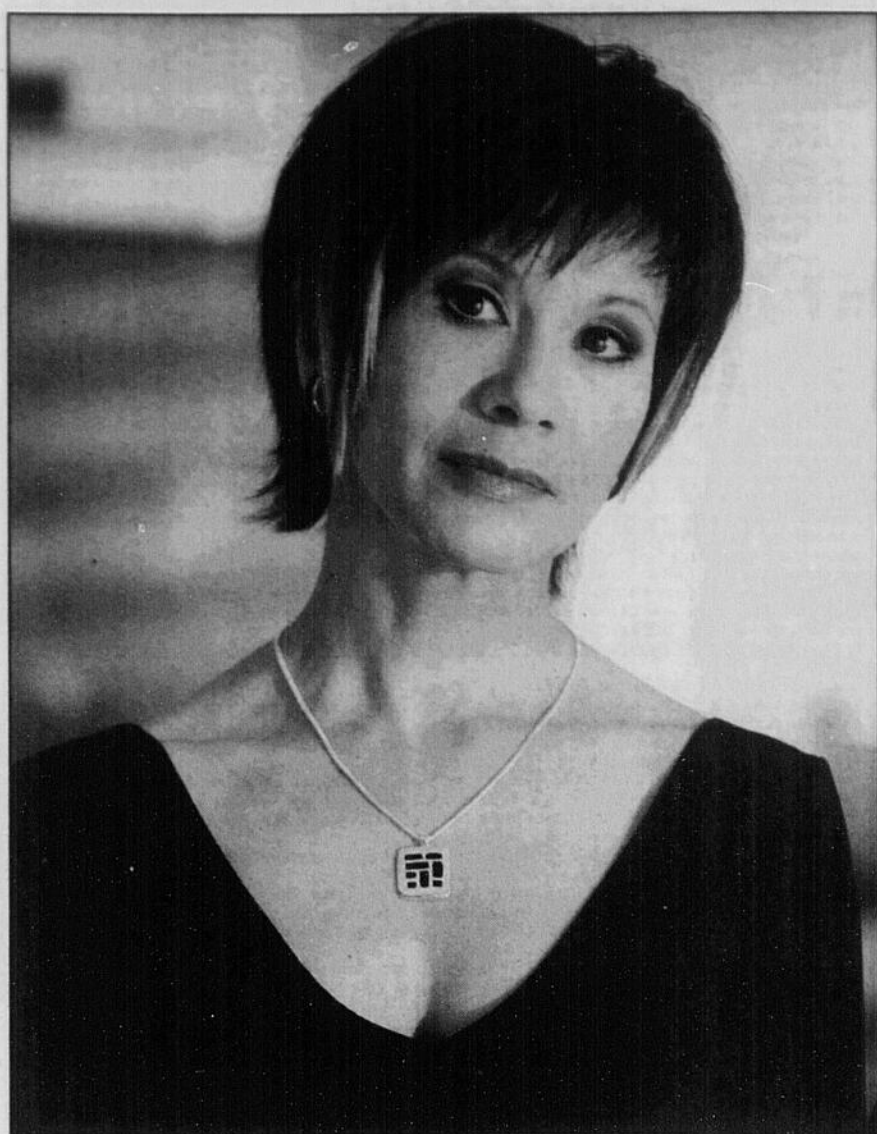
Chirurgie esthétique, implants mammaires... Sylvie Léonard se glisse dans la peau de Nicole

Frédéric Boudreault  
QUÉBEC

«Je trouve ce métier passionnant!» Cette phrase reviendra à plusieurs reprises dans la bouche de Sylvie Léonard, la comédienne si attachante qui a donné vie pendant sept ans à Sylvie dans «Un gars, une fille». On peut comprendre son bonheur: deux années après la fin de la série mettant en vedette également Guy A. Lepage, la comédienne multiplie les rôles intenses et nourrissants.

Dans «Vice caché», la nouvelle série de Louis Saïa et de François Camirand, la Sylvie d'«Un gars, une fille» s'est métamorphosée en Nicole, une femme de banlieue obsédée par son apparence. Cheveux courts avec des mèches, petite robe aguichante, talons aiguilles, son personnage ne veut surtout pas laisser paraître sa quarantaine qui approche. «Nicole a peur de vieillir. Elle court après tout ce qui peut se faire aux plans esthétique et mode. Elle tente de reproduire des stéréotypes qui ne sont plus de son âge. Et même si c'était de son âge, ça serait vraiment trop!»

Il est impossible de parler de Nicole sans présenter son copain, Pascal, interprété par Christian Bégin, un baiseur compulsif qui la trompe sans discernement. Totalement dépendante de lui, même si elle se doute de ses infidélités, Nicole n'hésitera pas à abuser de la chirurgie esthétique, à se faire poser des implants mammaires «parce que Pascal aime les gros seins». «Je ne peux décrire ce personnage sans évoquer son chum. Nicole n'existe pas vraiment, c'est la femme de Pascal. Il faut que je dise ce qu'il est, lui, pour décrire qui elle est, c'est très



Sylvie Léonard jouera le rôle de Nicole dans «Vice caché».

révélateur, très troublant.»

Mais comment s'y prend-on pour éviter que cette femme amoureuse devienne complètement pathétique? En plus de miser sur le côté vulnérable et attachant du personnage, Sylvie Léonard croit que Nicole y trouve son compte également dans cette relation. «Quitter son mari, ça briserait l'image de perfection, de sécurité... Elle aime mieux rester là. Pascal la trouve belle, sa femme. Mais il a besoin de plus, il va voir ailleurs. Quand il sent la soupe chaude, il la gâte, il lui donne des cadeaux. Et elle est contente. Pourquoi changer tout ça?», se demande la comédienne.

Nicole n'est pas très loin de Dolorès, le personnage principal de *Bachelor*, la pièce de Louis Saïa et de Louise Roy, qu'elle a promené partout au Québec l'an dernier. Toute seule en scène, Sylvie Léonard a donné vie à cette autre femme se préoccupant énormément de son apparence, prête à tout afin de garder son jeune amant. Pourtant, la pièce a été écrite... en 1979! «C'est pire aujourd'hui, la solitude. C'était encore plus pathétique», lance la comédienne.

Toujours dans cette thématique du vide existentiel, Sylvie Léonard retournera en banlieue dans le prochain film de Robert Morin («Le Nèg», «Requiem pour un beau sans-cœur»), «Et que Dieu bénisse l'Amérique». L'actrice y interprète Angela, une femme au bord de la crise de nerfs. «Une espèce de femme sous influence de John Cassavetes, remarquable. Elle n'a pas l'air bien, mais on ne sait pas pourquoi.»

### Maniaque sexuel

Dans «Et que Dieu bénisse l'Amérique», dont la sortie est prévue pour l'automne,

Robert Morin nous plonge de nouveau dans un univers très personnel. Le 11 septembre 2001, pendant que les tours du World Trade Center périclitent, un drame frappe en même temps une banlieue montréalaise. Un maniaque sexuel sévit, ce qui poussera des voisins qui ne se connaissent pas à se rapprocher. «Ce qui est récurrent dans le film de Robert Morin et dans «Vice caché», c'est cette solitude, ce vide de l'esprit. On compense alors par la consommation. Ça va mal, on s'en va magasiner au Club Price», souligne Sylvie Léonard.

Et que se passe-t-il avec Louise, la sœur dépressive de Françoise (Marie-Thérèse Fortin) dans «Un monde à part»? On se rappelle que l'automne dernier, elle s'est mariée avec un Africain musulman, et qu'elle a suivi son époux dans son pays d'origine. Comme la série reviendra en septembre, pourrait-on la revoir? Sylvie Léonard confirme que la bibliothécaire timide et renfermée se pointera de nouveau chez les Ducharme-Langevin. À cause d'un conflit d'horaire, puisqu'elle tournait en même temps «Vice caché» et le film de Robert Morin, la comédienne avait dû s'absenter d'«Un monde à part» l'an dernier.

«L'auteur Richard Blaimert a reçu des courriels de téléspectateurs se demandant ce qui arrivait à Louise. Et quand on a su que la série revenait, on m'a contactée pour savoir si je voulais continuer. J'ai accepté parce que j'adore ce personnage. Interpréter ce rôle, c'est formidable. Louise, je l'aime, mais en même temps, je la déteste pour la tuer. Je me tape sur les nerfs, et aussi à tout le monde en studio», confie la comédienne. (Le Soleil)

## Un sameditout en contes

Pierrette Roy  
SHERBROOKE

La fin de semaine s'annonce chargée pour les Productions Littorale alors que deux événements sont prévus à l'agenda de samedi.

D'abord à 13 h 30 sera offerte à la Salle du Littoral au 138 de la rue Wellington Nord, 2e étage, une activité «Contes pour enfants pas sages... Empreintes de l'ours» avec Nicole Filiatrault.

La conteuse a un faible pour celui que les peuples du Nord appellent l'Autre, celui dont les Amérindiens disent qu'il est leur ancêtre: l'ours. Semblable à l'humain avec sa force, ses joies, ses colères, ses tendresses et ses gourmandises, l'ours ne craint pas de laisser ses empreintes, il nous suit sans cesse depuis le berceau jusque dans le pays d'En Haut.

Après l'École Nationale ainsi qu'une maîtrise en théâtre de l'UQUAM, Nicole Filiatrault a oeuvré pour plusieurs théâtres à Québec, en Ontario et en Suisse avant de se consacrer au conte.

Puis, en soirée, au même endroit à 20 h, les Productions Littorale présenteront «Les gens de la route» avec la même conteuse, Nicole Filiatrault.

Le récit d'une découverte, celui d'un peuple multiple, de partout et de nulle part, des gens fascinants possédant le talent, le don du goût de vivre, et quelques-uns d'eux de leurs contes remplis de tendresse, de rigueur, d'espoir et de liberté.

Après une formation et un travail en théâtre, la conteuse conte régulièrement au Québec. Elle a participé à différents festivals au Québec et en France.

Enfin, les Productions Littorale proposent des ateliers d'initiation au conte.

Une session est offerte les mardis soirs, de 18 h à 20 h 30 du 22 mars au 10 mai, et une autre les jeudis soirs, de 18 h à 20 h 30 du 7 avril au 26 mai.

Ces ateliers ont pour objectif de sensibiliser les participants au conte tel qu'exprimé aujourd'hui par des exercices

d'écoute, de prise de parole, de mémorisation d'écriture, d'exercices physiques et de plaisir.

Les ateliers sont dispensés par Petronella van Dijk au coût de 150 \$ et sont offerts dans les locaux des Productions Littorale.

Enfin, celles-ci mettent à la disposition du grand public une salle chaleureuse, ayant une capacité de 80 personnes, pour des spectacles, des conférences, des réunions, des formations, notamment.

On peut s'informer des conditions et de l'équipement au 566-6996.

**Auberge du Petit Sabot**

*Spécial*  
**Saint-Valentin**  
le samedi 12 février  
**Souper d'amoureux**

un souper 5 services au filet mignon de porc servi avec un litre de vin  
**79,95 \$** pour 2 personnes  
taxes et services non inclus  
ou

Un week-end romantique  
le souper d'amoureux  
+ une nuitée  
+ le brunch de la Saint-Valentin

**195 \$** pour 2 personnes  
taxes et services non inclus  
*Sur réservation*

10, chemin Cochrane, Compton  
(819) 835-9090

KIA ET PRÉSENTENT

# [CASTING]

CE SOIR, 19 H, À TQS

COBECO

**Eve-Marie en plein «deal» de drogue par amour pour Nick.**

génération Rock 104.5fm 93.7 La Tribune casting.tqs.ca

**Place à l'audace et à l'aventure avec [CASTING] TQS LA PRESSE**

**KIA**

**Courez la chance de gagner un Sportage 2005 de KIA** valeur de 21 145 \$  
**ou une bourse d'étude de 5 000 \$ offerte par Herbal Essences**

Regardez Casting du lundi au jeudi à 19 h.  
Remplissez ce bulletin ou inscrivez-vous au [casting.tqs.ca](http://casting.tqs.ca)

CONCOURS [CASTING]

Nom, prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Question du 10 février : **Que vole Simon ?**  
Réponse : \_\_\_\_\_

Retourner le bulletin à : **Concours Casting**  
C.P. 11496, Succ. Centre-Ville, Montréal, H3C 5S4

Règlement disponible à TQS, 18 ans et plus, les fac-similés ne sont pas acceptés.

Suite des annonces classées de la page C-8

150 PERSONNEL DEMANDÉ VENDEURS TRAVAILLEURS autonomes...

164 MEUBLES ET ELECTROMÉNAGERS LAVESQUE-SÈCHEUSE...

★ MÊNAGE COMPLET ★ à vendre. Cause: départ. À Prix d'adieu!

MOB. DE CHAMBRE Early American, 5 tiroirs brun foncé...

MOB. DE SALLE À DINER Vitis, vaisselle 2 quarts, table + extension...

MOBILIER CUISINE 4 chaises + huche et buffet, bois noir...

POÈLE RÉFRIGÉRATEUR (\*Lav./séch.) à partir de 100\$/morceau...

168 ORDINATEURS DÉPANNAGE INFORMATIQUE à domicile...

169 PHOTOGRAPHIE POUR ÊTRE À LA FINE POINTÉ...

198 BOIS ET ÉQUIPEMENT DE CHAUFFAGE BOIS FRANC de 8'

210 TRACTEURS TRACTEUR JOHN DEERE 7220 2003

215 ÉQUIPEMENTS DE COMMERCE ÉTAGÈRES D'ENTRÉE, équipement de magasin...

217 ÉQUIPEMENTS D'ÉBÉNISTES 330 CHAUFFIÈRES en aluminium...

218 MACHINERIE ET OUTILLAGE CHARIOT ÉLÉVATEUR électrique...

220 MATÉRIEL DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION PLANCHERS DE BOIS FRANC

244 DIVERS À VENDRE 145 GROSSES BALLEs, feu, car, pneus...

BAIN TOURBILLON toilette, vanité avec lavabo, porte de douche...

CARABINES Voyez les modèles de nos annonces dans la rubrique 188

246 DEMANDE À ACHETER OU ÉCHANGER ACHÉTERAIS anciennes rondelles...

260 RENCONTRES AMITIÉ FEMME recherche FEMME \*

264 ESCORTES Fantaisie Gladston 1-204-212-0165

266 MESSAGES VALÉRIE vous reçoit confort et discrétion de 11h à 19h...

306 ESTHÉTIQUE COIFFURE \*SPECIAL TRESSÉS AFRICAINES\*

308 GARDERIES GARDIENNAGE PLACE À 75 POUR POUPOUR

316 DÉMÉNAGEMENT TRANSPORT \*AU DÉMÉNAGEMENT SECUR\*

320 SERVICES DIVERS DISPONIBLE POUR CREUSER sous-sols intérieurs...

330 CHAUFFIÈRES en aluminium, couvercles, plancheaux...

266 MESSAGES VALÉRIE vous reçoit confort et discrétion de 11h à 19h...

264 ESCORTES Fantaisie Gladston 1-204-212-0165

266 MESSAGES VALÉRIE vous reçoit confort et discrétion de 11h à 19h...

306 ESTHÉTIQUE COIFFURE \*SPECIAL TRESSÉS AFRICAINES\*

308 GARDERIES GARDIENNAGE PLACE À 75 POUR POUPOUR

316 DÉMÉNAGEMENT TRANSPORT \*AU DÉMÉNAGEMENT SECUR\*

320 SERVICES DIVERS DISPONIBLE POUR CREUSER sous-sols intérieurs...

330 CHAUFFIÈRES en aluminium, couvercles, plancheaux...

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

336 OCCASION D'AFFAIRES \*FRANCHISE\*

Avis public AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE FAIRE UNE DEMANDE POUR LA TENUE D'UN REGISTRE

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 24 janvier 2005 sur le projet de règlement no 213...

1- OBJET DU SECOND PROJET A) Articles 1, 2, 5, 6, 7, 8, 9, 12 et 18 Une demande relative à la disposition

- de l'article 1, ayant pour objet de créer les zones résidentielles Raag-1, Raag-2 et Raag-3 à même une partie de la zone Rh-5;

- de l'article 2, ayant pour objet de modifier la définition de l'expression "demi-étage" de façon à préciser que cet espace habitable est aménagé sous un toit à versants et est assujéti à certaines conditions relatives à la superficie, la hauteur et la fenestration;

- de l'article 5, ayant pour objet d'autoriser, dans les zones résidentielles Raag, les usages "habitations unifamiliales isolées", "parcs", "parcs linéaires", "pistes cyclables" et "espaces verts";

- de l'article 7, ayant pour objet d'établir, pour les zones résidentielles Raag, que tout bâtiment principal doit compter au minimum 2 chambres;

- de l'article 8, ayant pour objet de prévoir, dans les zones résidentielles Raag, les conditions d'implantation des bâtiments accessoires;

- de l'article 9, ayant pour objet de prévoir, dans les zones résidentielles Raag, les conditions d'implantation des piscines;

- de l'article 13, ayant pour objet d'établir, dans les zones résidentielles Raag, les normes relatives au stationnement;

- de l'article 17, ayant pour objet d'assujéti, dans les zones résidentielles Raag, l'implantation d'une construction de types B et C en bordure d'un cours d'eau aux normes relatives aux habitations de type A sud;

- de l'article 18, ayant pour objet de prévoir, pour les zones Raag-1, Raag-2 et Raag-3, les normes d'implantation relatives aux cours avant, arrière et latéraux, au pourcentage d'occupation des bâtiments, au nombre d'étages, à la hauteur des bâtiments et à la pente de toit;

peut provenir de la zone Rh-5 et des zones contiguës à celle-ci. Ces dispositions sont réputées constituer des dispositions distinctes s'appliquant particulièrement à chaque zone mentionnée. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

B) Paragraphes a), c) et d) des articles 6.19.0.6.11, 6.19.0.6.12 et 6.19.0.6.13 contenus aux articles 14, 15 et 16 du projet Une demande relative à la disposition:

- du paragraphe a) de l'article 6.19.0.6.11 de l'article 14 du projet, ayant pour objet de restreindre les habitations autorisées dans la zone Raag-1 aux habitations de type C;

- du paragraphe c) de l'article 6.19.0.6.11 de l'article 14 du projet, ayant pour objet de prescrire, dans la zone Raag-1, les normes d'implantation des garages;

- du paragraphe d) de l'article 6.19.0.6.11 de l'article 14 du projet, ayant pour objet de prescrire, dans la zone Raag-1, les normes d'aménagement des balcons, marquises, orielles, fenêtres en baie, escaliers et galeries;

- du paragraphe a) de l'article 6.19.0.6.12 de l'article 15 du projet, ayant pour objet de restreindre les habitations autorisées dans la zone Raag-2 aux habitations de types A sud et A nord;

- du paragraphe c) de l'article 6.19.0.6.12 de l'article 15 du projet, ayant pour objet de prescrire, dans la zone Raag-2, les normes d'implantation des garages;

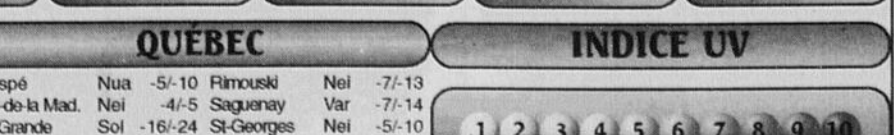
- du paragraphe d) de l'article 6.19.0.6.12 de l'article 15 du projet, ayant pour objet de prescrire, dans la zone Raag-2, les normes d'aménagement des balcons, marquises, orielles, fenêtres en baie, escaliers et galeries;

- du paragraphe a) de l'article 6.19.0.6.13 de l'article 16 du projet, ayant pour objet de prescrire, dans la zone Raag-3, seuls les garages attachés sont autorisés et de prescrire leurs normes d'implantation;

- du paragraphe c) de l'article 6.19.0.6.13 de l'article 16 du projet, ayant pour objet de prescrire, dans la zone Raag-3, les normes d'aménagement des balcons, marquises, orielles, fenêtres en baie, escaliers et galeries;

Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

2- DESCRIPTION DES ZONES VISÉES La zone Rh-5 est les zones contiguës à celles-ci se situent au sud de l'autoroute 10, à l'ouest et au nord de la rue King Est et à l'est du chemin Duplessis.



3- CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE Pour être valide, toute demande doit:

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;

- être reçue au bureau du greffier, au 191, rue du Palais, C.P. 610, Sherbrooke, Québec, J1H 5H9, au plus tard le 18 février 2005;

- être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas vingt et un (21).

Des formulaires sont disponibles au bureau du greffier.

Avis public AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE FAIRE UNE DEMANDE POUR LA TENUE D'UN REGISTRE

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 24 janvier 2005 sur le projet de règlement no 222...

1- OBJET DU SECOND PROJET Une demande relative à la disposition de:

- l'article 1, ayant pour objet de créer la zone publique P120 à même la zone d'aménagement différencié ZAD2 et à même une partie de la zone publique P27;

- l'article 2, ayant pour objet de ne pas autoriser les usages publics institutionnels dans la nouvelle zone P120;

- l'article 3, ayant pour objet de limiter les usages autorisés dans la zone P120 aux usages suivants:

1) les usages publics institutionnels suivants: édifice public, garage de stationnement, parc, zone d'aménagement naturel, piste cyclable, de randonnée pédestre et de ski de fond, place publique, terrain de stationnement public;

2) les usages commerciaux suivants: un marché public, les commerces reliés à l'alimentation, un restaurant, une gare touristique, les activités artisanales, les services personnels, les banques et caisses, un fleuriste; pourvu que ces usages commerciaux soient implantés au rez-de-chaussée, à l'exception d'un restaurant situé dans l'ancienne gare;

3) les usages commerciaux suivants: un bureau, les services professionnels et d'affaires; pourvu que ces usages commerciaux soient implantés aux étages supérieurs au rez-de-chaussée;

4) les commerces de classe 8 dits d'hébergement tels auberge, hôtel et motel;

5) les usages résidentiels, pourvu qu'ils soient implantés aux étages supérieurs au rez-de-chaussée;

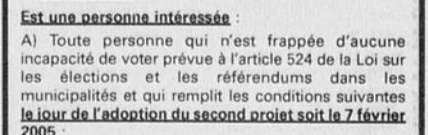
implantés à même une partie de la zone P120, une hauteur maximale de bâtiment équivalente à huit étages;

- l'article 5, ayant pour objet de permettre, dans la zone P120, la réduction de 50 % sur le nombre de cases de stationnement requises pourvu qu'un certain pourcentage des espaces de stationnement soit aménagé en souterrain;

peut provenir des zones P27 et ZAD2 et des zones contiguës à celles-ci.

Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

Description des zones P27 et ZAD2 et des zones contiguës à celles-ci Lesdites zones sont situées en bordure du lac des Nations et de la rivière Magog, bornées par les rues Frontenac, de la Cathédrale, Alexandre, Galt Ouest et du Pacifique.



2- CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE Pour être valide, toute demande doit:

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;

- être reçue au bureau du greffier, au 191, rue du Palais, C.P. 610, Sherbrooke, Québec, J1H 5H9, au plus tard le 18 février 2005;

- être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas vingt et un (21).

Des formulaires sont disponibles au bureau du greffier.

3- CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE INTÉRESSÉE Est une personne intéressée:

A) Toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et qui remplit les conditions suivantes le jour de l'adoption du second projet soit le 7 février 2005:

- être domiciliée dans la zone d'où peut provenir une demande;

- être domiciliée depuis au moins six (6) mois au Québec; ou

B) Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et qui remplit les conditions suivantes le jour de l'adoption du second projet soit le 7 février 2005:

- être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où peut provenir une demande depuis au moins douze (12) mois;

- avoir transmis à la municipalité selon qu'il s'agit d'une personne physique ou morale un écrit signé par elle ou une résolution demandant l'inscription sur la liste référendaire, le cas échéant; ou

C) Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et qui remplit les conditions suivantes le jour de l'adoption du second projet soit le 7 février 2005:

- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où peut provenir une demande depuis au moins douze (12) mois;

MÉTÉO La Tribune

Table with weather forecasts for today, tonight, tomorrow, Saturday, and Sunday.

Table with weather forecasts for Québec and Indice UV.

Table with weather forecasts for Canada and USA.

Table with weather forecasts for Le Monde and Destinations Soleil.

Table with weather forecasts for Le Monde and Destinations Soleil.

Table with weather forecasts for Le Monde and Destinations Soleil.

Table with weather forecasts for Le Monde and Destinations Soleil.

MM utilise des données d'Environnement Canada Key West

AVIS LÉGAUX - APPEL D'OFFRES - SOUMISSIONS - ENCANS

**Avis public**

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE FAIRE UNE DEMANDE POUR LA TENUE D'UN REGISTRE SECOND PROJET DE RÉGLEMENT NO 217 MODIFIANT LE RÉGLEMENT NO 533 DE LOTISSEMENT DE L'ANCIENNE VILLE DE FLEURIMONT ADOPTÉ LE 7 FÉVRIER 2005**  
ARRONDISSEMENT DE FLEURIMONT

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 24 janvier 2005 sur le projet de règlement no 217, modifiant le règlement no 533 de lotissement de l'ancienne Ville de Fleurimont, le conseil municipal a adopté le 7 février 2005 un second projet de règlement, lequel porte le numéro 217.

Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone visée et des zones contiguës afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

**1- OBJET DU SECOND PROJET**

A) Article 1  
Une demande relative à la disposition de l'article 1, ayant pour objet d'établir, pour les nouvelles zones Raag-1, Raag-2 et Raag-3, qui seront créées à même une partie de l'actuelle zone Rh-5 par le second projet de règlement no 213 de zonage, les dimensions minimales des lots riverains au ruisseau Dorman, peut provenir de la zone Rh-5 et des zones contiguës à celle-ci.

Cette disposition est réputée constituer une disposition distincte s'appliquant particulièrement à chaque zone mentionnée. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

**B) Articles 2, 3 et 4**

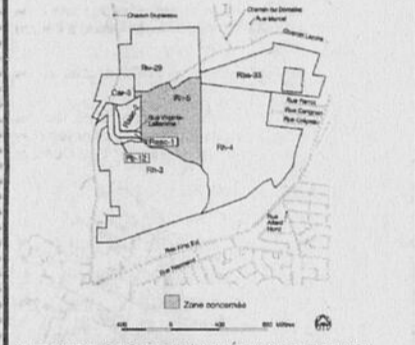
Une demande relative à la disposition de :  
- l'article 2, ayant pour objet d'établir les dimensions minimales des lots situés dans la nouvelle zone Raag-1;  
- l'article 3, ayant pour objet d'établir les dimensions minimales des lots situés dans la nouvelle zone Raag-2;  
- l'article 4, ayant pour objet d'établir les dimensions minimales des lots situés dans la nouvelle zone Raag-3;

peut provenir de la zone Rh-5 et des zones contiguës à celle-ci.

Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

**2- DESCRIPTION DES ZONES VISÉES**

Lesdites zones sont situées au sud de l'autoroute 10, à l'ouest et au nord de la rue King Est et à l'est du chemin Duplessis.



Zone concernée

**3- CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE**

Pour être valide, toute demande doit :  
- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;  
- être reçue au bureau du greffier, au 191, rue du Palais, C.P. 610, Sherbrooke, Québec, J1H 5H9, au plus tard le 18 février 2005;

- être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas vingt et un (21).  
Des formulaires sont disponibles au bureau du greffier.

**4- CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE INTÉRESSÉE**

Est une personne intéressée :

A) Toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et qui remplit les conditions suivantes le jour de l'adoption du second projet soit le 7 février 2005 :

- être domiciliée dans la zone d'où peut provenir une demande;  
- être domiciliée depuis au moins six (6) mois au Québec; ou

B) Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et qui remplit les conditions suivantes le jour de l'adoption du second projet soit le 7 février 2005 :

- être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où peut provenir une demande depuis au moins douze (12) mois;  
- avoir transmis à la municipalité selon qu'il s'agit d'une personne physique ou morale un écrit signé par elle ou une résolution demandant l'inscription sur la liste référendaire, le cas échéant; ou

C) Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et qui remplit les conditions suivantes le jour de l'adoption du second projet soit le 7 février 2005 :

- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où peut provenir une demande depuis au moins douze (12) mois;  
- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins douze (12) mois comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou en même temps que la demande.

Des formulaires de procuration sont disponibles au bureau du greffier.

Dans le cas d'une personne physique, il faut qu'elle soit majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Dans le cas d'une personne morale, il faut :  
- avoir désigné parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui le jour de l'adoption du second projet soit le 7 février 2005 est majeure, de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi;

- avoir produit avant ou en même temps que la demande une résolution désignant la personne autorisée à signer la demande et à être inscrite sur la liste référendaire, le cas échéant.

Des formulaires de résolution sont disponibles au bureau du greffier.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

**5- ABSENCE DE DEMANDE**

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

**6- CONSULTATION DU PROJET**

Le second projet peut être consulté au bureau du greffier situé au 191, rue du Palais, à Sherbrooke, et au bureau d'arrondissement de Fleurimont situé au 1735, chemin Galvin, à Fleurimont, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À SHERBROOKE, ce 10e jour de février 2005.

Me Marie-Claude Thibeault  
Greffière adjointe

**Avis public**

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE FAIRE UNE DEMANDE POUR LA TENUE D'UN REGISTRE SECOND PROJET DE RÉGLEMENT NO 220 MODIFIANT LE RÉGLEMENT NO 3501 DE ZONAGE DE L'ANCIENNE VILLE DE SHERBROOKE ADOPTÉ LE 7 FÉVRIER 2005**  
ARRONDISSEMENT DE FLEURIMONT

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 24 janvier 2005 sur le projet de règlement no 220, modifiant le règlement no 3501 de zonage de l'ancienne Ville de Sherbrooke, le conseil municipal a adopté le 7 février 2005 un second projet de règlement, lequel porte le numéro 220.

Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone visée et des zones contiguës afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

**1- OBJET DU SECOND PROJET**

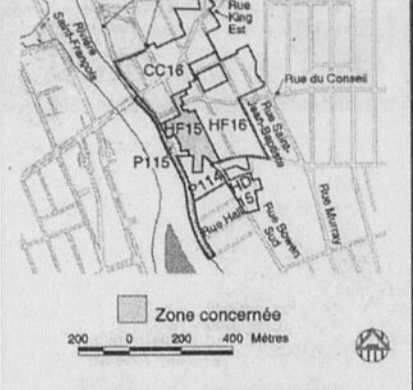
Une demande relative à la disposition de :  
- l'article 1, ayant pour objet de créer la zone résidentielle HK55 à même une partie de la zone HF15 dans le but d'y autoriser les usages "habitations de classe 11 (habitations de 18 logements et plus et maisons de chambres de 45 chambres et plus)" et "garderie d'enfants";

- l'article 3, ayant pour objet d'établir, pour la nouvelle zone HK55, les normes d'implantation et la densité résidentielle;

- l'article 4, ayant pour objet de permettre, pour les habitations de 7 logements et plus implantées en bordure de la rue Saint-François Sud dans la zone HK55, l'implantation d'une aire de stationnement dans la marge de recul avant à certaines conditions; peut provenir de la zone HF15 et des zones contiguës à celle-ci.

Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

Lesdites zones sont délimitées schématiquement par les rues Saint-François Sud, Déziel, King Est, Saint-Jean-Baptiste, School, Johnson et Armstrong.



Zone concernée

**2- CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE**

Pour être valide, toute demande doit :  
- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;

- être reçue au bureau du greffier, au 191, rue du Palais, C.P. 610, Sherbrooke, Québec, J1H 5H9, au plus tard le 18 février 2005;

- être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas vingt et un (21).  
Des formulaires sont disponibles au bureau du greffier.

**3- CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE INTÉRESSÉE**

Est une personne intéressée :

A) Toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et qui remplit les conditions suivantes le jour de l'adoption du second projet soit le 7 février 2005 :

- être domiciliée dans la zone d'où peut provenir une demande;  
- être domiciliée depuis au moins six (6) mois au Québec; ou

B) Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et qui remplit les conditions suivantes le jour de l'adoption du second projet soit le 7 février 2005 :

- être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où peut provenir une demande depuis au moins douze (12) mois;

- avoir transmis à la municipalité selon qu'il s'agit d'une personne physique ou morale un écrit signé par elle ou une résolution demandant l'inscription sur la liste référendaire, le cas échéant; ou

C) Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et qui remplit les conditions suivantes le jour de l'adoption du second projet soit le 7 février 2005 :

- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où peut provenir une demande depuis au moins douze (12) mois;

- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins douze (12) mois comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou en même temps que la demande.

Des formulaires de procuration sont disponibles au bureau du greffier.

Dans le cas d'une personne physique, il faut qu'elle soit majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Dans le cas d'une personne morale, il faut :  
- avoir désigné parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui le jour de l'adoption du second projet soit le 7 février 2005 est majeure, de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi;

- avoir produit avant ou en même temps que la demande une résolution désignant la personne autorisée à signer la demande et à être inscrite sur la liste référendaire, le cas échéant.

Des formulaires de résolution sont disponibles au bureau du greffier.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

**4- ABSENCE DE DEMANDE**

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

**5- CONSULTATION DU PROJET**

Le second projet peut être consulté au bureau du greffier situé au 191, rue du Palais, à Sherbrooke, et au bureau d'arrondissement de Fleurimont situé au 1735, chemin Galvin, à Fleurimont, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À SHERBROOKE, ce 10e jour de février 2005.

Me Marie-Claude Thibeault  
Greffière adjointe

**Avis public**

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE FAIRE UNE DEMANDE POUR LA TENUE D'UN REGISTRE SECOND PROJET DE RÉGLEMENT NO 221 MODIFIANT LE RÉGLEMENT NO 3502 DE LOTISSEMENT DE L'ANCIENNE VILLE DE SHERBROOKE ADOPTÉ LE 7 FÉVRIER 2005**  
ARRONDISSEMENT DE FLEURIMONT

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 24 janvier 2005 sur le projet de règlement no 221, modifiant le règlement no 3502 de lotissement de l'ancienne Ville de Sherbrooke, le conseil municipal a adopté le 7 février 2005 un second projet de règlement, lequel porte le numéro 221.

Ce second projet contient une disposition qui peut faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone visée et des zones contiguës afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

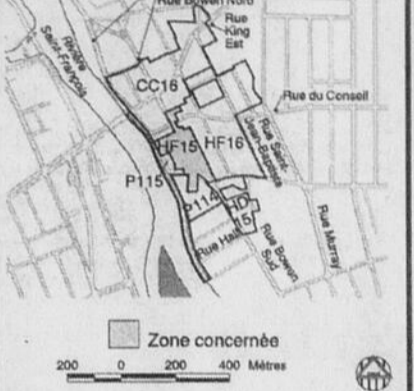
**1- OBJET DU SECOND PROJET**

Une demande relative à la disposition de l'article 1, ayant pour objet de ne pas exiger de superficie minimale de terrain dans la nouvelle zone HK55 qui sera créée à même une partie de l'actuelle zone HF15 par le second projet de règlement no 220 de zonage, peut provenir de la zone HF15 et des zones contiguës à celle-ci.

Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

Description de la zone HF15 et des zones contiguës à celle-ci

Lesdites zones sont délimitées schématiquement par les rues Saint-François Sud, Déziel, King Est, Saint-Jean-Baptiste, School, Johnson et Armstrong.



Zone concernée

**2- CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE**

Pour être valide, toute demande doit :  
- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;

- être reçue au bureau du greffier, au 191, rue du Palais, C.P. 610, Sherbrooke, Québec, J1H 5H9, au plus tard le 18 février 2005;

- être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas vingt et un (21).  
Des formulaires sont disponibles au bureau du greffier.

**3- CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE INTÉRESSÉE**

Est une personne intéressée :

A) Toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et qui remplit les conditions suivantes le jour de l'adoption du second projet soit le 7 février 2005 :

- être domiciliée dans la zone d'où peut provenir une demande;  
- être domiciliée depuis au moins six (6) mois au Québec; ou

B) Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et qui remplit les conditions suivantes le jour de l'adoption du second projet soit le 7 février 2005 :

- être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où peut provenir une demande depuis au moins douze (12) mois;

- avoir transmis à la municipalité selon qu'il s'agit d'une personne physique ou morale un écrit signé par elle ou une résolution demandant l'inscription sur la liste référendaire, le cas échéant; ou

C) Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et qui remplit les conditions suivantes le jour de l'adoption du second projet soit le 7 février 2005 :

- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où peut provenir une demande depuis au moins douze (12) mois;

- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins douze (12) mois comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou en même temps que la demande.

Des formulaires de procuration sont disponibles au bureau du greffier.

Dans le cas d'une personne physique, il faut qu'elle soit majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Dans le cas d'une personne morale, il faut :  
- avoir désigné parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui le jour de l'adoption du second projet soit le 7 février 2005 est majeure, de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi;

- avoir produit avant ou en même temps que la demande une résolution désignant la personne autorisée à signer la demande et à être inscrite sur la liste référendaire, le cas échéant.

Des formulaires de résolution sont disponibles au bureau du greffier.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

**4- ABSENCE DE DEMANDE**

Si la disposition du second projet ne fait l'objet d'aucune demande valide, elle pourra être incluse dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

**5- CONSULTATION DU PROJET**

Le second projet peut être consulté au bureau du greffier situé au 191, rue du Palais, à Sherbrooke, et au bureau d'arrondissement de Fleurimont situé au 1735, chemin Galvin, à Fleurimont, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À SHERBROOKE, ce 10e jour de février 2005.

Me Marie-Claude Thibeault  
Greffière adjointe

Nécrologie



RHÉAUME  
Cécile  
(Paquette)

Au C.H.U.S. Hôpital Fleurimont, le 7 février 2005, est décédée madame Cécile Paquette Rhéaume, à l'âge de 74 ans, épouse de feu André Rhéaume, demeurant à Sherbrooke, autrefois de Windsor. Madame Rhéaume repose à la :

Coopérative funéraire de l'Estrie  
Maison A. Boisvert  
64, 3e Avenue, Windsor (Québec)  
Tél.: 819-845-3992 - Téléc.: 819-845-3007  
Courriel: info@coopfuneraire.com  
Claude Roy, directeur général  
Lionel Turgeon, directeur

Heures de visite: VENDREDI de 14 h à 16 h et de 19 h à 22 h. Jour des funérailles, de 9 h jusqu'au départ du salon à 10 h 45. Funérailles, le samedi 12 février 2005, à 11 h en l'église St-Philippe de Windsor. Inhumation au cimetière St-Grégoire de Greenlay.

Madame Rhéaume laisse dans le deuil ses enfants: Jacques (Cécile Chabot); Pierre (Lizette Hamel); Jean-Claude (Danielle Léveillé); Angèle (Yvon Jacques); Chantal (Serge Bernard); ses petits-enfants: Lisane, Katy, Billy, Pascal, Stéphanie, Guylaine, Christian Rhéaume, Sabrina, Joannie et Élysabeth Jacques, Anne-Sophie et Noémie Bernard; ses arrière-petits-enfants: Dany et Mirianne Ayotte, Thierry, Jérémy, Marie-Pier, Gabriel et Tommy Rhéaume, Mathis Richer; ses frères et sœurs: Jeannine Paquette, Denise Paquette Lamontagne, Gisèle Paquette, Jacqueline Paquette, Gérard Paquette, Paul Paquette, Philippe Paquette, Thérèse Paquette, Réal Paquette, Louise Paquette, Elise Paquette, Alain Paquette; ses beaux-frères, belles-sœurs: Jeannette Rhéaume, Yvette Rhéaume (Maurice Castonguay); Réjean Beaulac, plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines, de nombreux autres parents et amis.

La famille désire remercier le personnel du C.H.U.S. site Fleurimont, pour les bons soins prodigués à madame Rhéaume. En guise de sympathie de dons à: LA FONDATION DE L'HÔPITAL ST-LOUIS de Windsor, 23 Ambroise Dearden Windsor, Qc J1S 1G8, seraient grandement appréciés de la famille.



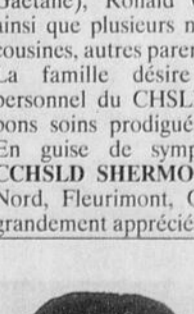
PINETTE  
Léo-Paul  
1912-2005

Au CHSLD Shermont, le 8 février 2005, est décédé monsieur Léo-Paul Pinette, à l'âge de 92 ans, époux de feu Annette Gauthier, demeurant à Fleurimont. La famille vous accueillera à la :

Résidence funéraire Steve L. Elkas inc.  
601 du Conseil, Sherbrooke (Québec)  
Tél.: 565-1155 - Téléc.: 820-8872  
Courriel: stevel.elkas@videotron.ca  
Heures de visite: MERCREDI de 14 h à 16 h et de 19 h à 22 h. Jour des funérailles de 9 h jusqu'au départ du salon à 10 h 40. Le service religieux sera célébré le jeudi 10 février 2005, à 11 h en l'église Notre-Dame de la Protection, 2050 Galt Est, Fleurimont.

Monsieur Pinette laisse dans le deuil ses enfants: Jacques (Jeannine), Robert (Jocelyne), Richard (Micheline) et Johanne (Yvan); ses petits-enfants: Julie, Jean-François, Nicolas, Mélanie, Benoît, Marc-André, Marlène, Patrick, Anne-Marie et Mathieu; il était également le grand-père de feu Josée. Il laisse également ses arrière-petits-enfants: Anthony, Jérémy, Jade et Jacob; sa sœur: Irène Bergeron. Il était aussi le frère de feu Frédéric Pinette et de feu Diane Pinette. Il laisse de plus dans le deuil ses beaux-frères et belles-sœurs: Maurice Gauthier (Simone), Normand Gauthier (feu Gaétane), Ronald Gauthier (Micheline); ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines, autres parents et ami(e)s.

La famille désire remercier tout le personnel du CHSLD Shermont, pour les bons soins prodigués à monsieur Pinette. En guise de sympathie des dons à: CCHSLD SHERMONT, 3220, 12e avenue Nord, Fleurimont, Qc J1H 5H3, seraient grandement appréciés.



LASCELLES  
Denis

À Magog, le 6 février 2005, est décédé monsieur Denis Lascelles, à l'âge de 41 ans, fils de feu Clément Lascelles et de Louise Tanguay, demeurant à Magog. La direction des funérailles et la crémation ont été confiées à la :

Résidence funéraire Ledoux Magog inc.  
150, rue Sherbrooke, Magog (Québec)  
Tél.: 819-843-4473 - Téléc.: 819-843-4563  
Jean-Pierre Morin, directeur  
Courriel: ledoux@netrevolution.com

Le jour des funérailles, la famille sera présente à l'église à compter de 12 h 30 afin de recevoir les condoléances des parents et amis. Les funérailles en présence des cendres auront lieu samedi 12 février 2005, à 13 h 00 en l'église St-Patrice.

Outre sa mère, monsieur Lascelles laisse dans le deuil son fils: Tim, la mère de Tim: Josée Poulin, ses frères: André (Manon Chouinard), Mario, Jean (Maryse Busque), Gisèle Bessette, ses oncles, tantes, neveux, nièces, autres parents et amis.



PELLETIER  
Serge  
1961-2005

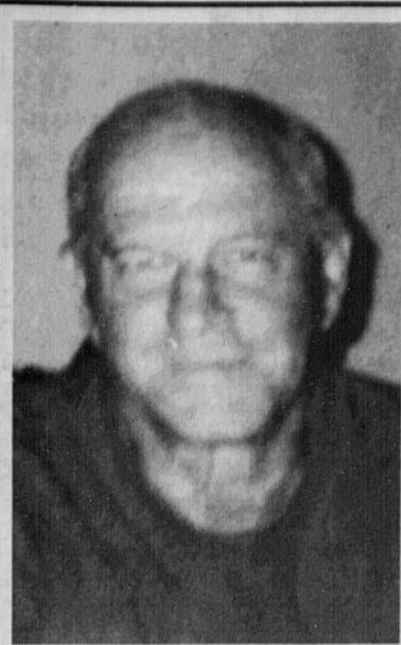
À L'UGS - PAVILLON ST-VINCENT, le 8 février 2005, à l'âge de 43 ans, est décédé monsieur Serge Pelletier, fils de Normande Marois et de feu Michel Pelletier, demeurant à Sherbrooke. La famille vous accueillera à la :

Résidence Funéraire Steve L. Elkas inc.  
601 du Conseil, Sherbrooke (Québec)  
Tél.: 565-1155 - Téléc.: 820-8872  
Courriel: stevel.elkas@videotron.ca  
Heures de visite: VENDREDI le 11 février 2005 de 14 h 00 à 16 h 00 et de 19 h 00 à 22 h 00 et samedi le 12 février 2005, de 11 h 00 à 13 h 15. Le service religieux sera célébré, le SAMEDI 12 février 2005 à 13 h 30 en l'église Ste-Famille et de là, au Crématorium Steve L. Elkas.

Outre sa mère, monsieur Pelletier laisse dans le deuil son fils: Mathieu (Josianne Lanciaux), ses frères: Mario (Sandra Dussault) et Luc (Chantal Dubois), sa sœur: Sylvie (Ydier Dubois), ses neveux et nièces: Anne-Marie, Christine, Julie, Charles, Michel et Kevin, ainsi que plusieurs oncles, tantes, cousins, cousines, autres parents et amis.

La famille tient à remercier toute l'équipe du CHSLD pour les bons soins prodigués à monsieur Pelletier. En guise de sympathie, des dons à L'ASSOCIATION CANADIENNE DU DIABÈTE, 5635, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1N 1A2, ou à L'ASSOCIATION DE LA MALADIE HUNTINGTON, seraient grandement appréciés.

# Nécrologie



**LABRECQUE**  
Jean-Paul

Au CHUS Hôpital Fleurimont, le 9 février 2005, est décédé monsieur Jean-Paul Labrecque, à l'âge de 60 ans, fils de feu Alphonse Labrecque et de feu Adrienne Bolduc, demeurant à Sherbrooke. Monsieur Labrecque repose à la:

Coopérative funéraire de l'Estrie  
505, rue Short, Sherbrooke (Québec)  
Tél.: 819-565-7646 - Téléc.: 819-564-7346  
Claude Roy, directeur  
Courriel: info@coopfuneraire.com

Heures de visite: VENDREDI le 11 février 2005, de 14 h à 16 h et de 19 h à 21 h et le jour des funérailles, de 9 h 00 à 10 h 30. Funérailles, le samedi 12 février 2005, à 10 h 30, au salon. Inhumation au cimetière St-Michel.

Monsieur Labrecque laisse dans le deuil ses sœurs: Jeannine (Rusty Shaw), Daytona Beach, FL; Françoise, St-Lambert; Huguette (Robert Lebrun), Gatineau; son frère: Marcel (Henriette Girard), Fleurimont; son amie Ghislaine Gagné, Sherbrooke; les enfants de Madame Gagné: Francine (Jean-Guy Simard), Sylvie (Raymond Grenier), Johanne (Lucien Beaugard), Manon (Michel Beaugard), Jean-Claude (Lise Bissonnette), José (Robert Olsen), Sonia (Alian Grenier), Maryse (Stéphane Côté); ainsi que plusieurs neveux et nièces, cousins, cousines, autres parents et amis.

La famille désire remercier le personnel du Gême B du CHUS Fleurimont pour les bons soins prodigués à monsieur Labrecque.



**LEROUX**  
Rose Alma  
(Gaumond)

Au Centre de santé de la MRC d'Asbestos, le 4 février 2005, est décédée madame Rose Alma Gaumond, à l'âge de 82 ans, épouse de Maurice Leroux, demeurant à Wotton. Madame Leroux repose au:

Centre Funéraire Dupuis  
765 rue Gervais, Wotton, (Québec)  
Tél.: 819-879-2424 - Téléc.: 819-879-4406  
Pierre Dupuis, président  
Laurent Bellerose, représentant

Heures de visite: Jour des funérailles, de 11 h 00 jusqu'au départ du salon à 13 h 45. Funérailles: SAMEDI le 12 février 2005 à 14 h 00 en l'église St-Hippolyte de Weedon. Inhumation au cimetière du même endroit.

Outre son époux, madame Leroux laisse dans le deuil ses enfants: André, Asbestos; Michelle, Toronto; Jacline, Montréal; Diane (René Turcotte), Québec; Pierrette (Simon Nadeau), Québec; Réjean, Québec; Johanne (Guy Cournoyer), Québec; ses frères et sœurs: Maria et Maurice. Il était également le frère de feu Ernest (Yvonne Gosselin); feu Arthur (Cécile Robert), feu Lucien (Adrienne Bissonnette), feu Yvonne (Sœur de l'Assomption), feu Blanche (Emile Chabot), feu Aldea, feu Rosaire (Germaine Corbeil), feu Dorila, feu Thérèse (Roland Lafontaine), feu Omer (Janine Provencher). Il laisse également dans le deuil plusieurs neveux et nièces, autres parents et amis. En guise de sympathie, des dons à l'ASSOCIATION DU DIABÈTE DU QUÉBEC, 8550, Boul. Pie IX, Montréal (Québec) H1Z 4V2, seraient grandement appréciés.



**PAULETTE**  
Margaret  
(Muir)

Au C.H.U.S., Hôpital Fleurimont, le 9 février 2005, à l'âge de 71 ans, est décédée madame Margaret Muir, épouse du Docteur Robert Edwin Paulette et fille de feu James Muir et de feu Malvina Savard, demeurant à Sherbrooke. Madame Muir repose aux:

Résidences funéraires Cass  
6, rue Belvidère, Lennoxville, (Québec)  
Tél.: 819-564-1750 - www.salonscass.ca  
Everett Boynton, directeur  
Caroline Beaugard, directrice

Heures de visite: VENDREDI de 14 h à 16 h et de 18 h 30 à 21 h. Jour des funérailles, de 13 h 00 à 14 h 00 à l'église. Funérailles, le SAMEDI 12 février 2005, à 14 h 00 à l'église Grace Chapel, 267 rue Montréal, Sherbrooke (Québec). Inhumation au cimetière Sherbrooke Elmwood.

Outre son époux, madame Muir laisse dans le deuil ses enfants: Wendy (Richard Vaudry), Woody, Laurie (Marty Kral) et Jane (Ron Stinson), ses petits-enfants: James, Eric, Eleanor et Edward Vaudry, Joshua Paulette et Cameron Stinson; sa sœur Elizabeth Muir, ainsi que ses neveux, nièces, autres parents et ses amis bien-aimés.

En guise de sympathie, des dons à la GRACE CHAPEL, 267 rue Montréal, Sherbrooke (Québec) J1H 1E4, au nom de la FONDATION MARGARET MUIR PAULETTE pour les bourses pour le camp de jeunes, seraient grandement appréciés de la famille.



**JOLIN**  
Vivian  
(Courtemanche)  
1916 - 2005

À Waterloo, le 6 février 2005, à l'âge de 88 ans, est décédée madame Vivian Courtemanche, épouse de feu Louis Jolin, demeurant à Waterloo. Madame Jolin repose au salon de:

Les Résidences Funéraires Bessette  
5034 Foster, Waterloo (Qc)  
Tél.: (450) 539-1606 ou 1-888-730-6666  
Téléc.: (450) 539-3035  
www.familiebessette.com  
Affiliées à la C.T.Q.

La famille vous accueillera JEUDI de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h; vendredi, jour des funérailles, à compter de 9 h jusqu'au départ du salon à 10 h 45. Les funérailles auront lieu le vendredi 11 février 2005, à 11 h en l'église St-Bernardin de Waterloo. Inhumation au cimetière de la paroisse à une date ultérieure.

Madame Jolin laisse dans le deuil ses enfants: Marc (Rachel Shelby), Michèle (Pierre Lizotte) et François; ses petits-enfants: Mathieu (Jill Coolen), Vincent, Sol, Antoine, Sophie et Alex, ainsi que plusieurs neveux et nièces, autres parents et amis.

La famille remercie très chaleureusement les membres de l'équipe du Centre Gériatrique Courville pour les soins: "Vivian felt at home with you guys"... En guise de sympathie, des dons à la FONDATION DU CENTRE GÉRIATRIQUE COURVILLE ou aux Missionnaires (Pères Blancs) d'Afrique seraient appréciés. Les formulaires seront disponibles au salon.



**BATRIE**  
Jean

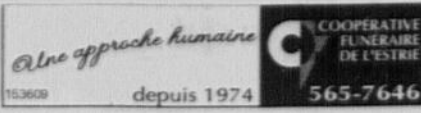
Au Centre de Santé Memphrémagog, le 7 février 2005, à l'âge de 78 ans, est décédé monsieur Jean Batrie, époux de Irene Keeble, fils de feu Aziz et feu Zakia, demeurant à Ayer's Cliff. La crémation des funérailles a été confiée à la:

Résidence funéraire Cass inc.  
545, rue Dufferin, Stanstead (Qc)  
Tél. et Téléc.: 819-876-5213  
Leslie Webster, dir.

Les funérailles en présence des cendres auront lieu le SAMEDI 12 février 2005, à 11 h 00 en l'église St-Barthélemy d'Ayer's Cliff.

Outre son épouse, monsieur Batrie laisse dans le deuil ses enfants: Sylvio, John Jr. et Elaine; ses frères et sœurs: Alexandre (Muguette Fortier), Edouard, Diane (Guy Houde), Linda et Maurice (Hélène Roberge). Il était également le frère de feu Olga. Il laisse également dans le deuil plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines, autres parents et amis.

En guise de sympathie, des dons à la FONDATION DES MALADIES DU COEUR, 2630, rue King Ouest, bureau 150, Sherbrooke (Québec) J1J 2H1, seraient grandement appréciés.



## In mémoriam

BACHAND (Mme Patricia)  
63 ans, Sherbrooke  
BAILLARGEON (M. Jacques)  
76 ans et 5 mois, Mansonville  
BATRIE (M. Jean)  
78 ans, Ayer's Cliff  
BIBEAU (M. Hervé)  
71 ans, Sherbrooke  
CARON (M. Jean-Guy)  
48 ans, Coaticook  
COUTURE (Mme Rita)  
80 ans, Sherbrooke  
JOLIN (Mme Vivian)  
88 ans, Waterloo  
LABRECQUE (M. Jean-Paul)  
60 ans, Sherbrooke  
LASCHELLES (M. Denis)  
41 ans, Magog  
LEROUX (Mme Rose Alma)  
82 ans, Wotton  
PAULETTE (Mme Margaret)  
71 ans, Sherbrooke  
PAYEUR (M. Gaëtan)  
59 ans, Ascot Corner  
PELLETIER (M. Serge)  
43 ans, Sherbrooke  
PINETTE (M. Léo-Paul)  
92 ans, Fleurimont  
RHÉAUME (Mme Cécile)  
74 ans, Sherbrooke  
THOMPSON (Mme Simone)  
90 ans, East-Angus



**BIBEAU**  
Hervé

Au CHUS Hôpital Fleurimont, le 3 février 2005, est décédé monsieur Hervé Bibeau, à l'âge de 71 ans, époux de feu Lise Ouellette, demeurant à Sherbrooke. La famille sera présente à la:

Coopérative funéraire de l'Estrie  
526, rue Prospect, Sherbrooke, Qc  
Tél.: 819-565-7646 - Téléc.: 819-565-7844  
Claude Roy, directeur  
Courriel: info@coopfuneraire.com

Heures de visite, jour des funérailles de 14 h à 14 h 30. Liturgie de la parole, SAMEDI 12 février 2005 à 14 h 30 au salon. Les cendres seront déposées au cimetière de Richmond à une date ultérieure.

Monsieur Bibeau laisse dans le deuil sa mère Eva Poirier (feu Adélaïde Bibeau); ses frères et sœurs Jeanne-D'Arc (feu René Goddard), Laurette (feu Benoît Millette), Georgette (Gérard Delage) et Paul (Gisèle Grenier). Il était le frère de feu Georges-Etienne et feu Gérard. Il laisse également dans le deuil ses belles-sœurs Claire Ouellette Martel et Madeleine Ouellette ainsi que de nombreux neveux et nièces, autres parents et amis.

En guise de sympathie, des dons à la FONDATION DU CHUS INC., 580, rue Bowen Sud, Sherbrooke (Québec) J1G 2E8 seraient grandement appréciés de la famille.



**CARON**  
Jean-Guy

Au C.H.U.S. Hôpital Fleurimont, le 5 février 2005, est décédé monsieur Jean-Guy Caron, à l'âge de 48 ans, conjoint de Louise Mc Clish, demeurant à Coaticook. Monsieur Caron repose au:

Centre funéraire Coopératif région Coaticook  
284, rue Child, Coaticook (Québec)  
Tél.: 819-849-6688 - Téléc.: 819-849-3068  
Luc McClish, directeur général  
Courriel: cfc@abacom.com

Heures de visite: Jour des funérailles de midi à 13 h 50. Funérailles en présence des cendres, vendredi 11 février 2005 à 14 h en l'église St-Jean. Les cendres seront déposées au cimetière St-Edmond à une date ultérieure. Outre sa conjointe monsieur Caron laisse dans le deuil ses sœurs et beaux-frères: Marielle (Daniel Côté), Lucille, Francine (Marcel Laperle); sa belle-mère: Monique; son beau-frère: Jacques Mc Clish (Lyne Bouchard); ses filleuls: Marie-Eve et Vincent; sa nièce: Alexandra, de nombreux oncles, tantes, autres parents et amis.

En guise de sympathie des dons à: LA FONDATION DU CHUS seraient appréciés de la famille.

# Un marin de la frégate Montréal passe par dessus bord

Steve MacLeod (PC)  
HALIFAX (PC)

Malgré des avertissements de ne pas sortir sur le pont, qui était glacé, un membre d'équipage de la frégate canadienne NCSM Montréal, en manoeuvre en mer Baltique, est passé par dessus bord et tous les efforts entrepris pour le retrouver n'ont rien donné.

Le matelot de première classe Robert Leblanc, 24 ans, a été vu pour la dernière fois peu avant minuit, mardi, grillant une cigarette sur la passerelle couverte bâbord du navire. La passerelle mène à un pont ouvert.

Les recherches pour retrouver le marin disparu ont commencé plus de 90 minutes après sa disparition, soit lorsqu'il ne s'est pas présenté pour son quart de travail dans les cuisines du navire. Robert Leblanc était célibataire et résidait à Halifax.

Plusieurs avions et navires participant aux manoeuvres de l'OTAN en mer Baltique se sont joints aux recherches, qui ont finalement été abandonnées après moins de 20 heures d'efforts, hier, les équipes de secours polonaises ayant conclu que l'homme n'aurait pas pu survivre tout ce temps dans les eaux glacées de la Baltique.

Après l'incident, le NCSM Montréal a reçu l'ordre de se diriger vers le port de Gdynia, en Pologne, où il doit être rejoint par une équipe d'enquêteurs militaires.

Selon le capitaine Dave Gardham, commandant adjoint des Forces maritimes atlantiques, Robert Leblanc s'était enrôlé dans la marine en 2000 et avait déjà effectué plusieurs missions en mer.

Il a précisé en conférence de presse à Halifax qu'un avertissement avait été diffusé à bord du navire sur la présence de glace sur le pont. En outre, des affiches comportant un avertissement semblable avaient été posées sur les portes menant à l'extérieur.

Le militaire a ajouté que la mer était calme au moment de la disparition du marin, ce qui aurait pu lui donner un faux sentiment de sécurité.

Le NCSM Montréal a quitté son port d'attache à Halifax le 15 janvier pour un déploiement de six mois au sein des forces de l'OTAN.

# Le pape doit rester, estime le cardinal Ouellet

Les Perreux (PC)  
QUÉBEC

Le pape Jean-Paul II devrait demeurer à la tête de l'Église catholique romaine tant qu'il sera en vie.

C'est ce qu'a affirmé hier l'archevêque de Québec et primat du Canada, le cardinal Marc Ouellet, alors que les spéculations ont repris sur la possibilité que le souverain pontife, âgé de 84 ans, se retire en raison de son état de santé.

Le cardinal Ouellet sera l'un des 120 cardinaux du monde entier à voter à l'élection d'un nouveau pape.

Il pense qu'après les excellents services que Jean-Paul II a rendus à l'Église durant son long pontificat, il devrait pouvoir rester pape jusqu'à sa mort.

«Le pape a affirmé à plusieurs reprises qu'il allait rester en poste jusqu'à son dernier souffle», a dit le cardinal lors d'une conférence de presse à Québec.

«Avec le grand service qu'il nous a rendu pendant 27 ans, je crois qu'il mérite bien de mourir pape. Je ne me vois pas en train de mettre pression sur lui pour qu'il démissionne», a-t-il ajouté.

La récente maladie du Saint Père et son incapacité à prendre part à certaines cérémonies religieuses ces derniers jours — dont la messe du mercredi des Cendres qui débute le Carême — ont relancé les spéculations sur une éventuelle démission de Jean-Paul II.

Le cardinal Ouellet a reçu hier matin un appel téléphonique de Rome. Il a déclaré que la santé du pape continuait de s'améliorer et qu'il devrait reprendre ses activités normales bientôt.

«On me disait qu'il devrait reprendre ses activités normales. Il ne faut pas considérer cette maladie comme étant extrême. C'est d'une affection dont il souffre. Je crois qu'il pourra reprendre ses activités normales dans quelques jours», a affirmé le cardinal.



**BAILLARGEON**  
Jacques

À l'Accueil Notre-Dame inc., le 9 février 2005, est décédé monsieur Jacques Baillargeon, à l'âge de 76 ans et 5 mois, époux de Thérèse Poitras, demeurant à Mansonville. Afin de respecter les dernières volontés de monsieur Baillargeon, il n'y aura pas d'exposition. La direction des funérailles a été confiée à la:

Coopérative funéraire de l'Estrie  
530, rue Prospect, Sherbrooke, Qc  
Tél.: 819-565-7646 - Téléc.: 819-565-7844  
Claude Roy, directeur  
Courriel: info@coopfuneraire.com

Heures de visite: VENDREDI le 11 février 2005, de 19 h 00 à 22 h 00 et le jour des funérailles de 9 h 00 à 10 h 00. Funérailles: le Samedi 12 février 2005, à 10 h 30, en l'église Saint-Stanislas-Kostka d'Ascot Corner. Les cendres seront déposées au cimetière d'Ascot Corner à une date ultérieure.

Outre sa mère, monsieur Payeur laisse dans le deuil ses frères et sœurs: Jeanne (Richard Royer), Agathe (Jim McNeir), Gérard (Colette Lachance), Denise, Maurice (Francine Bouffard), Mariette, Aline (Normand Fréchette), Jean-Marie (Monique Lyonnais), Lucie (Yvon Roy), frère André; Brésil; ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines, autres parents et amis.

La famille désire remercier monsieur Robert Dufresne T.S., le personnel de l'Hôpital La Providence ainsi que l'Accueil Notre-Dame de Magog, pour les bons soins prodigués et le support apporté à monsieur Baillargeon.



**PAYEUR**  
Gaëtan

À son domicile, le 7 février 2005, est décédé monsieur Gaëtan Payeur, à l'âge de 59 ans, fils bien-aimé de Ange-Aimée Lehoux et de feu Lévis Payeur, demeurant à Ascot Corner. La famille vous accueillera en présence des cendres à la:

Coopérative funéraire de l'Estrie  
33, rue Bowen Sud, Sherbrooke, Qc  
Tél.: 819-565-7646 - Téléc.: 819-565-9394  
Claude Roy, directeur  
Courriel: info@coopfuneraire.com

Heures de visite: VENDREDI le 11 février 2005, de 19 h 00 à 22 h 00 et le jour des funérailles de 9 h 00 à 10 h 00. Funérailles: le Samedi 12 février 2005, à 10 h 30, en l'église Saint-Stanislas-Kostka d'Ascot Corner. Les cendres seront déposées au cimetière d'Ascot Corner à une date ultérieure.

Outre sa mère, monsieur Payeur laisse dans le deuil ses frères et sœurs: Jeanne (Richard Royer), Agathe (Jim McNeir), Gérard (Colette Lachance), Denise, Maurice (Francine Bouffard), Mariette, Aline (Normand Fréchette), Jean-Marie (Monique Lyonnais), Lucie (Yvon Roy), frère André; Brésil; ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines, autres parents et amis.



**BACHAND**  
Patricia  
(Bérard)

Au CHUS Hôtel-Dieu, le 6 février 2005, est décédée madame Patricia Bérard, à l'âge de 63 ans, épouse de feu Michel Bachand, demeurant à Sherbrooke. Madame Bachand repose à la:

Coopérative funéraire de l'Estrie  
1011 rue Galt Ouest, Sherbrooke, Qc  
Tél.: 819-565-7646 - Téléc.: 819-565-7844  
Claude Roy, directeur  
Courriel: info@coopfuneraire.com

Heures de visite, jeudi 10 février de 19 h à 22 h. Jour des funérailles, de 9 h à 10 h 40. Funérailles, vendredi 11 février 2005, à 11 h en l'église Marie-Médiatrice, 3025 Place Dion, Sherbrooke. Par la suite il y aura crémation et les cendres seront déposées au Columbarium du Cimetière St-Michel à une date ultérieure.

Madame Bachand laisse dans le deuil ses enfants: Mario Bachand (Louise); Denise Bachand, Annick Bachand (Eric); ses petits-enfants: Nicolas, Jonathan, Mélanie, Marie-Chantal, Eloïse; ses frères et sœurs: Robert Bérard (Lise); Gaston Bérard (Jacqueline); Ginette Bérard, Louise Bérard (Michel Roberge); ses beaux-frères, belles-sœurs: Jean-Claude Bachand (Madeleine); André Bachand et Francine Bachand, ainsi que de nombreux neveux et nièces, autres parents et amis.

En guise de sympathie, des dons à la SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER, 3330 King Ouest, bureau 130, Sherbrooke, Qc J1L 1C9, seraient grandement appréciés de la famille.

## DON PLANIFIÉ

Léguer l'espoir...  
par testament.



RÉGION DE L'ESTRIE  
3330, rue King Ouest, bureau 130  
Sherbrooke (Québec) J1L 1C9  
Tél.: (819) 562-8869  
Fax: (819) 562-5870  
sccestrie@quebec.cancer.ca



Cahier publicitaire  
à lire samedi 12 février dans

La Tribune